



# La Protection de l'Enfant dans les Situations d'Urgence

Priorités, Principes et Pratiques



Save the Children



L'Alliance Internationale Save the Children qui est la principale organisation mondiale indépendante des droits de l'enfant comprend des membres dans 28 pays et des programmes opérationnels dans plus de 100 pays. Save the Children lutte pour les droits de l'enfant et apporte une amélioration immédiate et durable à la vie des enfants dans le monde.

Cette publication a été réalisée par le Réseau d'Echange Professionnel en matière de Protection de l'Enfant dans les Situations d'Urgence de l'Alliance Save the Children (Child Protection in Emergencies - Professional Exchange Network CPIE-PEN, en anglais). Le projet a été coordonné par Ylva Sperling au nom du réseau avec la majeure partie de la publication écrite et révisée par la consultante Joanna Wedge. Remerciements et reconnaissance vont aussi à l'endroit de tous les programmes et bureaux de Save the Children qui ont contribué et fourni des exemples de leur travail.

### **Conseillers Techniques**

Dan Rono (Etats-Unis d'Amérique CPIE-PEN Président)  
Katy Barnett (Royaume-Uni)  
Görel Bogarde (Alliance – New York)  
Amelia Bookstein (Royaume-Uni)  
Susan Braden (Etats-Unis d'Amérique )  
Misty Buswell (Alliance - Genève)  
Roberta Cecchetti (Alliance - Genève)  
Bente Damsleth (Norvège)  
Ann-Sophie Dybdal (Danemark)  
Elizabeth Jareg (Norvège)  
Johnas Keiding Lindholm (Danemark)  
Johanna MacVeigh (Royaume-Uni)  
Michael C. Mahrt (Danemark)  
Mari Mörth (Suède)  
Ylva Sperling (Suède)

© 2009 L'Alliance Internationale Save the Children

ISBN : 978-91-7321-351-6  
Code no : I0446

Conception graphique : Ulla Ståhl, Save the Children Suède  
Photo : prise par Laurent Duvillier, lors des inondations en Haïti  
Traduction : Sidy Gabar Fall  
Imprimerie et Mise en page : Neurones

Save the Children Suède  
S-107 88 Stockholm  
Adresse : Landsvägen 39, Sundbyberg  
Téléphone : + 46 8 698 90 00  
[www.rb.se](http://www.rb.se)  
[info@rb.se](mailto:info@rb.se)



# Sommaire

<b>Présentation de Save the Children</b>	5
<b>Définition et introduction à la protection de l'enfant</b>	7
<b>Situation actuelle de la protection de l'enfant dans les situations d'urgence</b>	9
<b>Programmes prioritaires pour la protection des enfants dans les situations d'urgence</b>	11
<b>Le droit à la protection contre la séparation familiale</b>	13
<b>Le droit à la protection contre le recrutement dans les forces ou groupes armés</b>	17
<b>Le droit à la protection contre l'exploitation et la violence basées sur le genre</b>	23
<b>Le droit à la protection contre les atteintes physiques</b>	28
<b>La détresse psychosociale</b>	32
<b>Principales approches du travail de Save the Children</b>	37
Le cadre des droits de l'enfant	37
Résumé de la Programmation basée sur les Droits de l'Enfant	38
Concepts clés	38
Comment travailler avec les communautés locales	41
Comment développer des systèmes de protection de l'enfant	42
Liens entre la protection et les autres domaines d'intervention	44
<b>Une réponse intégrée à travers le plaidoyer et les programmes</b>	48
Questions transversales	48
<b>Défis et perspectives d'avenir</b>	54
Œuvrer pour une protection durable de l'enfant	54
Un financement adéquat	55
L'espace humanitaire	55
Informations relatives aux données sur la protection de l'enfant	56
Les capacités existant dans le secteur	57
<b>Surveillance et communication des renseignements relatifs aux violations flagrantes des droits de l'enfant dans les situations d'urgence</b>	58
<b>Documents de référence</b>	63
<b>Annexe : Cadre Juridique International</b>	72



# Présentation de Save the Children

Depuis sa création en 1919, l'Alliance Internationale Save the Children (ou Save the Children) travaille avec des enfants en situation d'urgence.<sup>1</sup> Parmi toute la gamme d'actions entreprises, on peut citer entre autres : la couverture médicale de base, les centres de distribution alimentaire, la recherche et la réunification des familles, l'appui à l'éducation, le plaidoyer pour des écoles « zones de paix » ou pour mettre fin à l'utilisation des enfants dans les groupes et forces armés, l'appui pour renforcer les moyens d'existence économiques, et l'appui psychosocial.

Au fil des décennies, les organisations membres de Save the Children ont œuvré dans quasiment tous les conflits armés et situations d'urgence de grande échelle.<sup>2</sup> Save the Children travaille actuellement dans 119 pays, dont plus d'une vingtaine sont éprouvés, ou se remettent d'une situation d'urgence. Partout où cela est possible, l'organisation tente de prévenir des situations de crise et, de faire face aux problèmes récurrents tels que la pauvreté et l'instabilité. Sur le terrain et à travers ses bureaux chargés du plaidoyer basés à New York, Genève et Bruxelles, Save the Children réagit aux conflits armés, aux catastrophes naturelles et autres situations complexes qui inhibent les capacités locales par des programmes d'urgence, mais essaie de s'assurer en outre que les interventions obéissent à une approche de développement basée sur les droits. L'organisation met en œuvre des initiatives à long terme dans ces secteurs, parfois plusieurs décennies durant, pour améliorer les résultats au profit des filles et des garçons.

En tant qu'organisation dont l'action est basée sur les droits de l'enfant, Save the Children travaille avec tous les enfants indépendamment de leur statut légal ou social. Ainsi, elle dispose d'une vaste expérience avec entre autres, les réfugiés, les minorités ethniques, les enfants déplacés internes, les enfants sans pièce d'identité, les communautés toutes entières affectées par des urgences et les populations rapatriées.

## **Objet du présent document**

La stratégie d'intervention en situation d'urgence de Save the Children stipule que les actions pour la protection de l'enfant doivent être intégrées dès la première phase de chaque réponse, tout comme dans la phase suivante de réhabilitation. Ce document présente en détail la perspective actuelle de Save the Children quant aux principaux dangers auxquels les enfants sont confrontés en situation d'urgence, mais aussi comment y faire face. Bien que ce document n'ait pas l'ambition de fournir une stratégie totalement exhaustive, il offre tout de même aux membres et aux partenaires de l'Alliance Save the Children un cadre précis pour la protection des enfants en situation d'urgence, en présentant une définition et une approche commune des programmes prioritaires, des exemples utiles de programme, ainsi qu'un cadre et des normes juridiques appropriés.

---

<sup>1</sup> De façon générale, on peut définir l'urgence comme : « une situation où la vie, le bien-être physique et mental, où les opportunités de développement des enfants sont menacés en raison du conflit armé, des catastrophes ou de la perturbation de l'ordre social ou légal, et où les capacités de résistance locales sont faibles ou inadéquates ».

<sup>2</sup> Les réponses apportées par Save the Children sont coordonnées par la Emergency Liaison Team (ELT qui regroupe diverses organisations membres). Le Réseau d'Echange Professionnel pour la Protection des Enfants en Situations d'Urgence (CPIE-PEN) fournit à l'ELT et aux membres de Save the Children des conseils techniques en matière de politique et de pratique pour la protection des enfants dans les urgences.

En conclusion, le document constitue une référence bien fournie pour les directives supplémentaires, les outils et d'autres matériels utiles pour les praticiens et les personnes chargées de définir les politiques.



# Définition et introduction à la protection de l'enfant

**Save the Children lutte pour le droit à la protection des enfants. Save the Children définit la protection de l'enfant comme l'ensemble des mesures et structures visant à prévenir et à répondre aux abus, à la négligence, à l'exploitation et à la violence à l'égard des enfants.**

La protection de l'enfant a pour but de favoriser, protéger et réaliser les droits de l'enfant à la protection contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence comme énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (voir l'encadré ci-dessous) et dans d'autres traités et conventions aussi bien relatifs aux droits humains, au droit humanitaire et des réfugiés qu'aux lois nationales.

## **Le droit de l'enfant à la protection contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence**

Les principaux articles relatifs à la protection de l'enfant dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies sont les articles 9 (séparation d'avec la famille), 10 (réunification familiale au travers des frontières), 11 (déplacement illicite d'enfants), 16 (du droit à la vie privée, à l'honneur et à la réputation), 19 (protection contre la violence, les sévices corporels, les abus, la négligence, la maltraitance ou l'exploitation), 20 (prise en charge alternative), 21 (l'adoption), 22 (enfants réfugiés), 23 (enfants handicapés), 24 (pratiques néfastes), 25 (révision périodique du placement), 32 (l'exploitation économique), 34 (abus et exploitation sexuels), 35 (enlèvement, vente ou trafic d'enfants), 36 (autres formes d'exploitation), 37 (justice des mineurs et protection contre la torture ou tout autre traitement ou punition cruel, inhumain ou dégradant), 38 (protection pendant le conflit armé), 39 (réadaptation et réinsertion) et 40 (enfants en conflit avec la loi).

Parmi les articles non relatifs au droit à la protection mais qui représentent d'importantes approches pour garantir le droit à la protection des enfants, on relève les articles 5 (soutien au parent, à la famille élargie et à la communauté), 7 (enregistrement des naissances et protection de l'identité), 18 (responsabilité parentale), 26 (sécurité sociale), 27 (niveau de vie adéquat et protection sociale), 28 et 29 (éducation), et 31 (jeu et loisirs). En outre, les articles 2 (non-discrimination), 3 (intérêt supérieur de l'enfant), 4 (responsabilité), 6 (vie, survie et développement) et 12 (le droit de l'enfant d'exprimer son opinion) sont tous des compléments essentiels aux articles ci-dessus.

Le travail de protection de l'enfant vise à prévenir, à répondre et à résoudre les problèmes d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence éprouvés par les enfants dans tout type d'environnement. C'est un secteur spécialisé en soi qui par nécessité, agit en étroite relation avec d'autres secteurs.

Il exige une approche pluridisciplinaire et multisectorielle (liée étroitement, par exemple, aux interventions dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice criminelle). Renforcer la protection efficace des enfants passe également par la collaboration avec toute une panoplie d'organisations formelles et non formelles, y compris les gouvernements, les agences de coopération multilatérales, les donateurs, les communautés, les travailleurs sociaux et les familles.

D'une importance primordiale, ce travail exige également une étroite collaboration avec les enfants, y compris de prendre des initiatives visant à renforcer leurs capacités d'auto-protection. Le travail de protection de l'enfant a pour finalité de renforcer les capacités de tous ces acteurs à protéger les enfants et à développer des systèmes et mécanismes permettant d'assurer une protection significative à tous les enfants, à plus long terme. Il s'attaque aux causes fondamentales des échecs dans la protection de l'enfant tels que la pauvreté chronique, l'insécurité, les inégalités de pouvoir et les attitudes et comportements traditionnels néfastes.

L'Etat est le premier responsable de la réalisation du droit à la protection des enfants et doit mettre en place un système national à base communautaire pour la protection de l'enfant, par une approche coordonnée et holistique intégrant les contributions des différents secteurs et acteurs. Un tel système devrait être établi à partir d'une combinaison des aspects légaux et des connaissances (conformes aux normes des droits de l'homme) avec un personnel bien formé, et inclure la participation et la sensibilisation des enfants sur la nature et la réponse aux besoins de protection de ces derniers. La responsabilité de l'Etat de créer un tel système est essentielle pour garantir son efficacité et sa viabilité. Dans les situations de conflit et de catastrophe où l'Etat est incapable ou bien peu disposé à assurer la protection des enfants, les organismes internationaux doivent prendre la responsabilité de réaliser le droit à la protection des enfants.

La protection de l'enfant est un élément significatif parmi une gamme d'activités de protection plus large, visant à assurer la prise en charge et la protection des groupes les plus vulnérables de la population tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades chroniques et les enfants. Celle-ci englobe les contextes d'urgence où les acteurs de la protection de l'enfant travaillent avec d'autres pour apporter une composante spécialisée de la protection humanitaire en général en faveur des populations déplacées et réfugiées.

Il ne faudrait pas confondre la protection de l'enfant avec la protection de tous les droits de l'enfant qui relève de la responsabilité de toute personne qui travaille avec des enfants. De même, la protection de l'enfant est liée mais distincte des protocoles, politiques et procédures organisationnelles visant à s'assurer que chaque enfant avec qui Save the Children et ses partenaires travaillent est en sécurité lorsque nous en prenons soin.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> *Save the Children et Child Protection, Alliance SC Définition Child Protection, 2007.*

# Situation actuelle de la protection de l'enfant dans les situations d'urgence

Les conflits armés et les catastrophes naturelles de plus en plus fréquents continuent à marquer la vie des enfants. Chaque année, les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme affectent environ 231 millions de personnes dans le monde<sup>4</sup>, entraînant d'innombrables cas de blessures et de décès estimés à plusieurs milliards de dollars. La majorité des personnes affectées sont des enfants en général. En 2006, il y a eu 395 cas de catastrophes naturelles à travers le monde, comparé à nettement moins d'une centaine de cas survenus il y a trois décennies.<sup>5</sup> Par exemple, il y a eu une forte hausse du nombre d'inondations - 226 sur une moyenne de 162, six ans auparavant.<sup>6</sup> Rien qu'en janvier 2007, une grande sécheresse et de graves inondations ont affecté près de 7,5 millions de personnes en Bolivie, en Indonésie, au Mozambique, à Madagascar, en Somalie, au Kenya et en Ethiopie.

Il y a actuellement 250-300 millions d'enfants affectés par des crises et catastrophes humanitaires de par le monde;<sup>7</sup> ils viennent de plus en plus des centres urbains. Sur les 24,5 millions de personnes déplacées internes en raison des conflits dans le monde, environ 50% sont des enfants. Après une période de baisse du nombre de réfugiés dans le monde,<sup>8</sup> l'année 2006 a vu les chiffres mondiaux grimper à plus de 9,9 millions.<sup>9</sup> On estime qu'entre 250.000 et 300.000 enfants sont associés aux forces armées gouvernementales ou aux groupes armés des partis d'opposition dans au moins 13 pays.<sup>10</sup>

Qu'il s'agisse de personnes déplacées internes ou de réfugiés, que ce soit en raison de la guerre, de troubles sociaux ou de catastrophes naturelles en milieu urbain, semi-urbain ou rural, la vulnérabilité d'un enfant aux abus est très élevée en périodes de crise. Les familles endurent de multiples et graves ruptures : perte de leurs habitations et moyens d'existence, et souvent aussi de leur autonomie et de leur dignité en cherchant à bénéficier de secours humanitaires et de protection. Avec l'avenir incertain, le stress affectif répété et l'accès minimal à l'éducation, les enfants sont exposés aux risques d'abus et d'exploitation sexuels, aux atteintes physiques, à la séparation d'avec leurs familles, à la détresse psychosociale, à la violence basée sur le genre, à l'exploitation économique, au recrutement dans les groupes armés et à d'autres formes de préjudices.

---

<sup>4</sup> *Beyond Disasters : Creating Opportunities for Peace. Worldwatch Institute Report. 2007* <http://www.worldwatch.org/node/5111>

<sup>5</sup> *2006 Natural Disasters in Numbers, Centre for Research on the Epidemiology of Disaster, 2006.* <http://www.em-dat.net/documents/Confpress%202006.pdf>

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ceci est basé sur un certain nombre d'appels lancés face aux urgences par les Nations Unies et récemment révisés (couvrant uniquement une partie de l'aide humanitaire) et d'informations recueillies par la Fédération Internationale de la Croix- Rouge. Le nombre d'enfants affectés par des urgences croît et décroît selon l'occurrence des conflits et des catastrophes naturelles. Child Protection in Emergencies, Alliance Internationale Save the Children, 2006. p. 8*

<sup>8</sup> *Internal Displacement – Global Overview of Trends and Development in 2006. NRC and IDMC, April 2007, p. 6.* [http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/9251510E3E5B6FC3C12572BF0029C267/\\$file/Global\\_Overview\\_2006.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/9251510E3E5B6FC3C12572BF0029C267/$file/Global_Overview_2006.pdf)

<sup>9</sup> *Tendances mondiales en 2006 : Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides, UNHCR, 2007. p.5*

<sup>10</sup> *New release Child Soldiers Being Actively Recruited as Frontline Fodder in at Least 13 Countries, Alliance Internationale Save the Children, 2006.*

Après le tsunami en 2004, des milliers d'enfants Indonésiens ont été abandonnés dans les orphelinats, par un phénomène désormais connu sous l'appellation de « séparation secondaire » ; leurs familles les ont placés là parce que tout ce qu'ils possédaient-y compris leurs biens de subsistance - avait été détruit, compromettant ainsi les soins et la protection qu'elles auraient normalement pu assurer.

Dans le chaos du conflit et des urgences, les garçons et les filles sont habituellement séparés de leurs parents et familles qui ont peut être été tués, mutilés ou forcés de s'enfuir. Il y a à l'heure actuelle plus d'un million d'enfants séparés ou orphelins par le fait d'une situation d'urgence.<sup>11</sup> Au Soudan uniquement, plus de 50.000 enfants ont perdu leurs parents, alors que 170.000 autres n'ont aucune information sur leurs parents biologiques.<sup>12</sup>

Toute l'ampleur de l'exploitation sexuelle, de la violence basée sur le genre, de la négligence et des abus contre les enfants en période de conflit et de catastrophe demeure largement méconnue. Cependant, selon l'UNIFEM en Sierra Leone, 94% de familles déplacées ont subi des abus sexuels; en outre, 40% de la population dont 692.000 enfants ont souffert d'abus sexuels au plus fort de cette guerre civile.<sup>13</sup> Les abus et l'exploitation sexuels des femmes et des filles par le personnel humanitaire et le personnel de maintien de la paix se sont également révélés comme une menace provoquée par les inégalités de pouvoir créées par la dépendance au plan humanitaire.<sup>14</sup> L'exploitation sexuelle est un fait ordinaire en temps de guerre, ce qui rend ses victimes plus vulnérables à la propagation du VIH/SIDA et d'autres maladies.

Le personnel de Save the Children a une expérience quotidienne de la nature changeante des catastrophes naturelles et des conflits armés. Non seulement ces derniers revêtent de plus en plus un caractère interne, mais aussi, proviennent de plus en plus des gangs ou des milices qui n'ont ni chaînes de responsabilité claires, ni fin précise à la peur et aux désastres qu'elles provoquent. Des millions d'enfants grandissent au beau milieu de combats réels ou des menaces de combats. La « guerre contre la terreur » au niveau mondial apporte de nouvelles dimensions à ce sentiment intense d'une enfance et d'une humanité assiégée, comme le ressent l'écosystème planétaire de plus en plus fragilisé. Alors que plusieurs conflits armés récents ont eu au moins en partie pour origine les richesses minières (par exemple en République Démocratique du Congo (RDC), au Soudan, en Colombie), Save the Children voit une nette tendance vers une exacerbation du conflit autour de l'accès aux ressources naturelles les plus essentielles (c-à-d l'eau, le carburant, les terres agricoles).<sup>15</sup> Le tableau reste en effet sombre pour les enfants.

---

<sup>11</sup> *Estimations des agences des Nations Unies en 2000*

<sup>12</sup> *Watchlist on Children in Armed Conflict: Sudan, Watchlist on Children in Armed Conflict, Mars 2003, p. 6.*

<sup>13</sup> *Child Protection in Emergencies, Alliance Internationale Save the Children, p.10*

<sup>14</sup> *From Camp to Community. Save the Children UK, 2006. pp. 6-11*

<sup>15</sup> *Voir Legacy of Disasters, Save the Children UK, 2007.*

# Programmes prioritaires pour la protection des enfants dans les situations d'urgence

En vue d'assurer un niveau de réponse et de protection le plus élevé possible en situation d'urgence, Save the Children a défini cinq axes prioritaires pour son programme. Ils ont été identifiés à partir d'une panoplie de violations du droit à la protection des enfants en vue de susciter des activités durables pour la protection de l'enfant sur le terrain, d'utiliser les ressources de manière efficace et d'orienter les efforts de plaidoyer vers un changement systémique. Ils sont brièvement énumérés ci-dessous, tandis que les chapitres suivants vont analyser en profondeur chaque question. Il est important de noter que cette catégorisation a été définie pour faciliter le travail; en réalité, les questions sont souvent transversales et les expériences des enfants s'entrecroisent; ainsi, les acteurs doivent se concentrer sur chaque enfant dans son intégralité.

- **Séparation familiale** : Les enfants courent le risque d'être séparés de leurs principaux tuteurs pendant les situations d'urgence, comme résultat direct de l'urgence ou de ses conséquences. L'identification des enfants séparés, aussi bien que la recherche de leurs familles et la réunification subséquente sont donc des priorités à toutes les phases de chaque urgence. Des interventions visant à prévenir une nouvelle séparation sont également nécessaires.
- **Recrutement dans les forces armées ou les groupes armés** : en situation de conflit armé, les garçons et les filles sont régulièrement recrutés dans les forces ou groupes armés. Bien que cette participation soit obligatoire ou « volontaire », les enfants jouent divers rôles dont celui de combattants ou servent d'espions ou de messagers, de cuisiniers, de porteurs et sont utilisés à des fins sexuelles. Le recrutement expose les enfants à un certain nombre de risques extrêmes, tels que la mort, les atteintes physiques, psychologiques, et les abus sexuels. Le retour à la vie civile peut poser beaucoup de problèmes pour les enfants et pour les communautés.
- **Exploitation et violence basée sur le genre** : La violence et l'exploitation sexuelles constituent des risques permanents pour les filles et les garçons. En période de crise sociale, lorsque leurs structures de soutien et de protection sont affaiblies ou non fonctionnelles, les enfants – en particulier ceux qui sont déplacés – sont les plus vulnérables face aux abus tels que le viol, l'inceste, les agressions sexuelles, le trafic et le mariage précoce.
- **Atteinte physique** : Dans chaque situation d'urgence, les garçons et les filles sont exposés à des atteintes physiques. Etant donné la nature changeante du conflit armé et des catastrophes naturelles, les civils constituent de plus en plus les cibles et les victimes de la violence et courent le risque d'être mutilés ou abattus. L'intense stress dans lequel vivent les parents/tuteurs peut entraîner le recours à des punitions disproportionnées. Dans toutes les situations d'urgence, il est essentiel de développer des programmes visant à renforcer la sécurité physique des enfants comme la sensibilisation aux mines antipersonnel et plaidant en faveur d'une meilleure protection des filles et des garçons.
- **La détresse psychosociale** : Pendant les urgences, les enfants sont exposés à des conditions extrêmes variées, dont certaines dépassent leur capacité à faire face.

On accepte maintenant qu'en plus de la satisfaction des besoins essentiels, tels que disposer de nourriture et d'un toit, il est impératif de considérer le soutien affectif lié au développement des enfants. Ils se remettent plus rapidement des expériences douloureuses lorsqu'ils reçoivent un soutien de leur famille et communauté dans un environnement favorable.

# Le droit à la protection contre la séparation familiale

## **Le risque de séparation familiale**

La famille est la cellule de protection de base pour les enfants dans la société, et dans presque tous les cas, elle constitue le meilleur cadre pour satisfaire les besoins liés au développement de l'enfant. Un enfant séparé<sup>16</sup> est de ce fait très vulnérable à un certain nombre de risques, dont le recrutement dans les forces armées ou les groupes armés, le placement en institution, l'enlèvement, le trafic, l'exploitation et les abus sexuels, pendant et après les urgences et a urgemment besoin d'assistance.

Pendant le déplacement des populations pour échapper par exemple à une catastrophe ou changer de camp de personnes déplacées internes, les enfants peuvent facilement se retrouver volontairement ou involontairement séparés de leurs familles. L'ampleur du problème est souvent déterminée aussi bien par la nature de l'urgence que par les conditions de vie des communautés avant la crise. Les jeunes et les enfants porteurs de handicap sont particulièrement vulnérables puisqu'ils ne peuvent pas se déplacer aussi rapidement que tout un chacun. La séparation peut également être provoquée par le fait que les familles n'ont pas accès aux services nécessaires pour s'occuper de leurs enfants et croient que de tels services seraient disponibles ailleurs, ou lorsque des infrastructures de prise en charge résidentielles des enfants sont mises sur pied et sont capables de fournir de meilleurs services que ceux auxquels la famille peut accéder. Ce genre de séparation peut souvent se passer de façon inaperçue dans les quelques semaines ou mois qui suivent l'avènement d'une crise humanitaire, et échapper à la vigilance du personnel d'urgence dont l'attention est absorbée par l'impact du choc initial.

Lorsque la séparation familiale se prolonge, il peut être extrêmement difficile pour les enfants de réintégrer leurs familles. La mort ou l'absence d'un ou plusieurs parents/tuteurs ou leur remariage peut signifier que la prise en charge de l'enfant n'est plus perçue comme une priorité pour le ménage. Les enfants peuvent non seulement perdre les soins et la protection de la famille, mais aussi être exclus des biens du ménage, comme les terres par exemple.

Pour certains enfants, la séparation d'avec leur famille d'origine peut être permanente, suite à la mort des membres de leurs familles ou à des efforts de recherche (là où cela existe) non aboutis. Ces enfants risquent en particulier de finir par s'adonner au travail dangereux, tel que le travail du sexe ou l'association à un groupe armé, ou d'être exploités ou négligés dans des structures de prise en charge inappropriées telles que les institutions.

---

<sup>16</sup> Par « enfants séparés », on entend ceux qui sont séparés de leurs deux parents – ou de leur dernier tuteur principal, légal ou coutumier - mais pas nécessairement d'autres parents plus éloignés. Ceux-ci peuvent donc inclure les enfants accompagnés par d'autres membres adultes de leurs familles. Les « enfants non accompagnés » (également appelés mineurs non accompagnés) sont des enfants séparés de leurs deux parents et d'autres parents (parents ou bien enfants et qui ne sont pas pris en charge par un adulte ayant la responsabilité légale ou coutumière de le faire. On est « orphelin » lorsque le décès de ses deux parents est établi. Dans certains pays, un enfant qui a perdu un seul parent est considéré comme orphelin.

## **Comment réduire les risques**

Quelle que soit la situation, tous les enfants ont droit à des soins familiaux tout comme les familles ont le droit de s'occuper de leurs enfants. Certaines formes de séparation familiale peuvent être évitées; ainsi, la programmation doit inclure des aspects de prévention. Quand la séparation se produit, il faut s'atteler en priorité à une réunification rapide des enfants séparés de leurs parents/tuteurs habituels.

Les programmes identifient et enregistrent les enfants séparés en utilisant le format inter-agences d'enregistrement et la base de données de gestion des cas utilisés au niveau international. Save the Children et d'autres organisations ont développé un format commun pour l'enregistrement et une base de données pour une gestion efficace des cas. La recherche des familles commence dès que l'enfant est enregistré et peut prendre diverses formes. Pendant les mouvements de masse des populations, des méthodes telles que l'installation de kiosques de recherche et l'affichage de listes dans les places publiques sont souvent utilisées. La recherche au cas par cas est généralement menée pour les filles et les garçons placés en soins temporaires, alors que les photos et vidéos sont plus généralement utilisées pour rechercher les bébés et les enfants âgés de moins de cinq (5) ans. Les enfants eux-mêmes peuvent être impliqués; par exemple, des enfants séparés plus âgés peuvent parfois interviewer avec subtilité leurs pairs à des fins de documentation.

La base de données inter-agences pour la recherche des enfants séparés fut installée au départ à Aceh, en Indonésie après le tsunami en 2004. Elle a été hébergée et administrée par le Ministère des Services Sociaux, et Save the Children y a placé un personnel d'appui pour fournir une assistance technique. Au bout de deux ans, son champ d'action a été élargi pour intégrer d'autres enfants ayant besoin de protection; elle est sur le point de devenir un outil de gestion des dossiers au niveau des services sociaux. Une base de données similaire inter-agences opère à Juba (Sud Soudan) pour aider à la recherche et à la réunification des enfants séparés pendant le conflit.

A l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), Save the Children a installé des « centres d'écoute » mobiles ou des kiosques de recherche à des endroits stratégiques où les gens se rassemblaient, tels que les camps de personnes déplacées internes. Dans ces kiosques, étaient affichés les noms des enfants disparus et on y enregistrait des requêtes de recherche. Toute information recueillie était postée de manière centrale et analysée pour trouver d'éventuelles correspondances. Les agents chargés d'effectuer les recherches facilitaient alors le processus de réunification des enfants avec les parents qui avaient été retrouvés.

Certains enfants peuvent avoir besoin de soins temporaires en vue d'assurer leur protection et leur bien-être pendant que l'on recherche leurs familles. L'attention doit toujours porter sur la réunification de l'enfant avec le parent ou tuteur traditionnel. Les soins de haute qualité sont liés à d'autres aspects de l'insertion, tels que les services d'appui, l'éducation et la formation professionnelle à base communautaire. La recherche et l'expérience ont prouvé qu'en matière de soins temporaires, la prise en charge en institution résidentielle n'est pas souvent la forme la plus appropriée. L'existence même des institutions peut encourager les enfants à quitter leurs familles ou vice-versa. Elles peuvent sembler offrir des avantages aux enfants, mais constituent rarement le meilleur endroit pour grandir.<sup>17</sup> A la place, les formules alternatives telles que les familles adoptives ou les maisons collectives, offrent généralement un cadre plus approprié pour la croissance et le développement d'un enfant.

---

<sup>17</sup> Voir *A Last Resort : The Growing Concern about Children in Residential Care*, Save the Children UK 2003.



Une fois les familles ou les tuteurs habituels retrouvés, ils passaient à travers un processus de vérification, sur lequel Save the Children travaille étroitement avec les autorités locales chaque fois que possible. Ces autorités peuvent être très utiles pour résoudre des cas complexes, en particulier quand la paternité ou la maternité fait l'objet de disputes. L'expérience a montré que la plupart des enfants séparés ont de la famille disposée et capable de s'occuper d'eux. Cependant, dans les cas où les familles n'ont pas été retrouvées ou s'avèrent inadéquates, une option alternative – telle que l'adoption et le placement en famille d'accueil – doit être prise. Ces mesures doivent être prises en dernier recours et ne doivent pas être appliquées pendant la phase d'urgence.

Les processus de médiation familiale et communautaire peuvent être importants pour assurer l'acceptation totale d'un enfant. Les enfants, autrefois associés à un acteur armé quelconque, ou victimes d'abus sexuels, peuvent être confrontés à la stigmatisation pour lesquels des rituels comme les cérémonies de purification peuvent être utiles. La réunification familiale permet d'améliorer la réinsertion des enfants mais nécessite un suivi au moyen de services communautaires appropriés et permettant aux enfants de rester avec leurs familles. Il est important d'encourager les enfants à rejoindre les institutions éducatives, y compris la formation professionnelle. Il peut s'avérer nécessaire d'établir des systèmes de référence au niveau communautaire et de plaider pour l'accès aux services de base. Le suivi est un processus à long terme tandis qu'en guise de meilleure pratique, il est recommandé d'effectuer au moins deux visites pour suivre l'insertion et permettre aux enfants d'accéder à l'appui adéquat et disponible; ce qui peut s'avérer très difficile étant donné les problèmes de sécurité et les longues distances.

Les programmes de prévention encouragent les familles et les communautés à se préparer. Là où il existe des mouvements de population, des messages spéciaux destinés à maintenir les familles ensemble sont lancés aux points de séparation potentiels. La coordination, l'échange d'information et la cohérence au niveau politique sont également essentiels pour prévenir la séparation, de même que la collaboration étroite avec les acteurs qui fournissent d'autres formes d'assistance. Toutes les organisations actives dans les situations d'urgence doivent tenir compte des implications de leurs actions à long terme car, celles-ci peuvent parfois provoquer la séparation des familles et d'autres problèmes de protection.

Au Pakistan, Save the Children a diffusé des messages d'orientation à tous les hélicoptères évacuant des blessés pour promouvoir de bonnes pratiques et empêcher que des séparations ne se produisent pendant les jours suivant le séisme.

Suite aux séparations fréquentes observées au sud Soudan, on a encouragé les familles à enseigner aux enfants l'arbre généalogique de leurs familles élargies y compris les noms de leurs parents, grands-parents et arrière grands-parents, leur terre natale, ainsi que d'autres informations importantes sous forme de chant. Ceci rendait la recherche beaucoup plus rapide en cas de séparation. L'organisation a proposé aux familles en République Démocratique du Congo de désigner un point de rencontre en cas de besoin de s'éloigner du danger.

Pendant les déplacements de masse qui ont caractérisé la guerre civile au Libéria, Save the Children circulait aux côtés des files de personnes en fuite, avec un haut-parleur pour encourager des familles à prévenir la séparation involontaire, en maintenant leurs enfants à proximité et en veillant à ce qu'ils marchent au devant des adultes.

# Le droit à la protection contre le recrutement dans les forces ou groupes armés

## **Le risque de recrutement dans les forces ou groupes armés**

Le recrutement des filles et des garçons<sup>18</sup> par nombre d'acteurs armés demeure une pratique largement répandue, avec des rapports faisant état de l'utilisation de combattants âgés de moins de 15 ans par près de la moitié des Etats en guerre en 2004.<sup>19</sup> D'horribles histoires sont parvenues de la République Démocratique du Congo (RDC), rapportant des cas d'enfants constamment battus et forcés de commettre des atrocités telles que le viol et la torture sexuelle. A Myanmar, peu de progrès, si progrès il y a, ont été accomplis avec environ 70.000 garçons et filles engagés dans les forces armées gouvernementales. Des rapports inquiétants provenant de Colombie indiquent que le nombre d'enfants utilisés par les groupes armés a augmenté jusqu'à 11.000 environ ces dernières années, certains parmi eux n'ayant pas plus de 12 ans ont été formés puis déployés. Dans plusieurs pays comme la Côte d'Ivoire et le Sri Lanka, les milices soutenues par les gouvernements procèdent à des enlèvements et au recrutement.<sup>20</sup>

Les Enfants Associés aux Forces ou Groupes Armés (EAFGA, désignés sous l'appellation « d'enfants soldats » dans le présent document) sont exposés à des risques très élevés de violence et d'exploitation, de torture, de violence sexuelle et de voir commettre des atrocités. Ils sont en outre exposés aux mines antipersonnel, aux engins non explosés, au VIH/SIDA et à d'autres maladies sexuellement transmissibles. Par définition, ils sont séparés de leurs familles et privés de leurs conditions de vie normales. Ces blessures physiques et affectives se manifestent de différentes manières et peuvent durer toute une vie. Certains groupes d'enfants sont la plupart du temps en danger de recrutement. Parmi eux, on peut citer les enfants déplacés (particulièrement ceux qui vivent dans des camps et n'ayant plus de statut civil), séparés, en migration pour le travail ou à toute autre fin, ou les enfants vivant dans des communautés sévèrement frappées par la pauvreté ou socialement affectées par le conflit.

Le recrutement des enfants démobilisés constitue également une source de préoccupation. Les facteurs « favorisant » sont généralement le non accès à l'éducation, l'absence d'opportunités économiques et sociales dans la vie civile des enfants, tandis que les facteurs « défavorisant » peuvent être le fait de gagner un salaire, d'être approvisionné par les forces combattantes, ou le sentiment d'appartenance à un groupe.

---

<sup>18</sup> Est considéré comme un enfant associé à une force armée ou à un groupe armé (généralement désigné « enfant soldat ») toute personne âgée de moins de 18 ans, utilisée en qualité quelconque par une force armée ou un groupe armé, notamment comme combattant, cuisinier, porteur, messenger, espion ou à des fins sexuelles et de mariage forcé, entre autres. Le terme ne se réfère donc pas uniquement à une fille ou à un garçon portant ou ayant porté des armes. Il inclut également les enfants considérés ou traités comme déserteurs pour avoir choisi de s'échapper.

<sup>19</sup> *Children and Armed Conflict*, 2002. Ploughshares, [http://www.ploughshares.ca/images/articles/ACR03/Child\\_armed\\_conflict.pdf](http://www.ploughshares.ca/images/articles/ACR03/Child_armed_conflict.pdf)

<sup>20</sup> *Rapport annuel 2004, Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats, 2004* [http://www.child-soldiers.org/library/global-reports?root\\_id=159&category\\_id=165](http://www.child-soldiers.org/library/global-reports?root_id=159&category_id=165)

## Les filles

Il est important de souligner que tandis que la majorité des enfants soldats sont des garçons, des filles sont parfois recrutées en grands nombres (par exemple, le rapport du Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés de 2006 estime que les filles constituent 32% des recrutements des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul au Sri Lanka<sup>21</sup>), et leur situation peut être tout aussi grave. Outre leur participation au combat, les filles sont également soumises à la violence basée sur le genre et à la violence sexuelle, qui peuvent entraîner de sérieux problèmes de santé reproductive, la vulnérabilité au VIH/SIDA ainsi que de graves complications d'ordre social, psychologique et physique. Par exemple, les combattantes colombiennes ont rapporté la pratique forcée de la contraception et de l'avortement, souvent après avoir été contraintes de jouer le rôle de « fiancée » ou « d'épouse » avec des soldats adultes. Le bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les Enfants et les Conflits Armés rapporte que près d'un tiers des enfants soldats au nord de l'Ouganda sont des filles.<sup>22</sup>

Le niveau de prise en compte des filles dans le processus formel de démobilisation est extrêmement faible, du fait qu'elles ne sont pas simplement considérées comme des « enfants soldats » (malgré la définition élargie) et en raison de l'insuffisance des informations, de la réticence des ravisseurs à libérer les filles et de la conception de programmes non-inclusifs. En RDC par exemple, l'on estime que les filles représentaient 12% des enfants démobilisés; pourtant le pourcentage total de filles engagées dans les groupes armés est estimé à des proportions beaucoup plus élevées. Lorsque les filles réussissent à s'échapper d'un groupe armé, elles sont souvent confrontées à l'énorme difficulté de se faire accepter par leurs communautés à tel point que beaucoup d'entre elles choisissent de ne pas y retourner. Ceci les oblige à recourir à des méthodes indignes de survie, d'exploitation et peu sûres, dont l'exploitation et les abus sexuels.

Les programmes doivent s'atteler en particulier à identifier, documenter et répondre aux besoins et aux risques spécifiques des filles, y compris l'impact de la violence sexuelle sur la santé, la maternité précoce, la stigmatisation intense et la responsabilité de prendre soin de leurs propres enfants.

Un projet intitulé "Life after the Lord's Liberation Army (LRA) Armée de Libération du Seigneur : Piloting Positive Deviance with the child mothers and vulnerable girl survivors in Northern Uganda" est en cours de réalisation par Save the Children. Le but du projet est de créer un processus de réinsertion favorable pour les jeunes filles mères, et les filles vulnérables ayant quitté la LRA et de réduire leur implication dans les activités sexuelles à des fins commerciales, en renforçant des réseaux de soutien des pairs, en recensant les stratégies viables de réinsertion et en leur facilitant l'accès aux services sociaux. L'approche de la déviance positive comprend : 1) l'appui aux compétences de vie sociale pour disposer de mécanismes alternatifs d'adaptation; 2) le counseling et le mentorat pour celles qui ont souvent un comportement antisocial extrême, et qui ont du mal à réintégrer leurs communautés; 3) des stratégies de renforcement des capacités en matière d'activités génératrices de revenus, telles que la formation aux techniques entrepreneuriales de base, afin de répondre aux besoins d'ordre économique; 4). Les réseaux de soutien des pairs pour discuter des questions influentes et confidentielles qui affectent leurs vies.

<sup>21</sup> *Rapport du Secrétaire Général sur les enfants et le conflit armé au Sri Lanka, Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les Enfants et le Conflit Armé, 2006. Document des Nations Unies S/2006/1006, p. 6*

<sup>22</sup> *« Former girl soldiers bringing hope to their peers in Uganda » Communiqué de presse 9 nov. 2007, Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les Enfants et le Conflit Armé, en ligne : <http://www.un.org/children/conflict/pr/2007-11-09171.html>*

## **Comment réduire les risques**

Ces dix dernières années, entre les principes initiaux du Cap de 1997 et les principes de Paris datant de 2007, un cadre politico-légal<sup>23</sup> a été développé avec une même compréhension et une même approche vis-à-vis de la protection des enfants contre le recrutement et à la réinsertion communautaire basée sur les droits de l'enfant. Les principes de Paris intègrent les connaissances et les leçons tirées des Principes du Cap ainsi que les lois et normes internationales, avec un accent particulier sur les voies et moyens informels par lesquels les garçons et les filles se retrouvent associés, puis quittent les forces ou groupes armés. Ce sont les normes auxquelles toutes les organisations, agences des Nations Unies, gouvernements, donateurs, ONG doivent se conformer et par rapport auxquelles elles doivent être évaluées. Elles stipulent que les interventions doivent partir de la reconnaissance du contexte spécifique des problèmes et des solutions (1.7.0); que toute solution doit chercher à satisfaire les besoins de tous les enfants affectés par le conflit armé et renforcer les capacités au niveau local à établir un cadre protecteur pour les enfants (1.7.1); que l'environnement soutenu ou établi doit agir de sorte à prévenir la discrimination contre les filles (1.7.2); qu'un engagement à long terme de tous les acteurs est nécessaire pour prévenir l'utilisation illégale des enfants, favoriser leur libération, les protéger, et soutenir leur réinsertion (1.7.3); que la famille, le clan et la communauté doivent être activement impliqués dans la conception et l'exécution des interventions et des activités, et contribuer à trouver des solutions (1.7.4); et enfin, qu'un plaidoyer permanent est nécessaire pour éveiller les consciences quant au caractère criminel que revêt le recrutement d'enfants (1.7.4).

### **Réduire l'incidence du recrutement**

La prévention à travers les actions et réseaux communautaires : l'objectif de Save the Children est de renforcer la capacité des communautés et des jeunes à prévenir le recrutement d'enfants. Au Sri Lanka par exemple, des mères se sont regroupées pour obliger les recruteurs à quitter leur village.<sup>24</sup>

Sur les milliers d'enfants qui ont pris part aux activités récréatives et socio-éducatives de Save the Children en Côte d'Ivoire, seule une poignée (29) a répondu à l'appel des groupes armés pour le recrutement en 2004. Il est évident que l'environnement sûr et structuré que leur offraient les comités locaux de protection d'enfants avait servi de tampon entre eux et les groupes armés qui espéraient attirer des enfants de nouveau dans leurs rangs.

**Plaidoyer pour la libération immédiate et sans condition :** la stratégie de plaidoyer globale de Save the Children (souvent en collaboration avec les agences des Nations Unies telles que l'UNICEF et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme) appelle à la libération immédiate et sans condition des filles et des garçons par tous les acteurs armés; aucun délai jusqu'à la conclusion d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix ne devrait être toléré. Les acteurs armés varient selon le degré de transparence de leurs informations relatives au nombre d'enfants inscrits dans leurs rangs. Il est souvent difficile de dialoguer avec les groupes armés en particulier, vu qu'ils sont souvent distants, vivent en cachette et voient peu d'intérêt à libérer les enfants.<sup>25</sup> Toutefois, un plaidoyer bien planifié et ciblant individuellement les chefs ou l'armée centrale gouvernementale en général peut porter des fruits.

<sup>23</sup> Voir l'annexe I pour plus de détails.

<sup>24</sup> Voir *Fighting Back* et la section ci-dessous "Working with Local Communities to Build Capacity".

<sup>25</sup> Voir le manuel d'OCHA sur le dialogue avec les acteurs non étatiques.

Là où il existe un programme formel de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), des dispositions doivent être prises pour tous les enfants restants afin de leur assurer une réinsertion en toute sécurité. Il ne doit pas être imposé aux enfants de rendre les armes pour pouvoir participer aux programmes de DDR et, en accord avec les principes de Paris, ils ne doivent pas être poursuivis pour avoir participé aux hostilités ou pour les actes commis pendant cette période. Toute procédure judiciaire impliquant d'ex-enfants soldats devrait s'inscrire dans le cadre d'une justice réparatrice favorisant la réadaptation psychologique et sociale de l'enfant, conformément à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et aux autres normes internationales en matière de justice des mineurs.

**Formation sur la protection de l'enfant :** La formation des forces et groupes armés sur les questions de protection d'enfants peuvent avoir des objectifs multiples et des résultats positifs. Il est également important de s'assurer que les troupes de maintien de la paix qui seront en charge du processus de DDR aient une bonne connaissance des questions de protection de l'enfant.

En janvier 2001, Save the Children a formé le 6ème contingent des forces armées congolaises en mettant l'accent sur la CDE, le droit international et le droit humanitaire international qui interdit le recrutement d'enfants, notamment sur son impact sur les enfants. Le nombre d'enfants démobilisés dans le sud Kivu ce même mois était de cinq et, le nombre d'enfants libérés le mois suivant s'élevait à soixante-huit.

La formation offerte par Save the Children à l'armée Ougandaise (UPDF) a permis à cette dernière d'améliorer directement et indirectement la protection des garçons et des filles. Les unités de protection de l'enfant (UPDF) servent de centres d'accueil initiaux pour les enfants sauvés des mains des forces rebelles; de là, les enfants sont conduits vers les sites de Save the Children en vue du regroupement familial.

Au sein de la communauté, l'UPDF s'est engagée à prendre en charge les cas de violation et d'abus de droits rapportés à travers la coopération civilo-militaire. Les garçons et les filles ont été encouragés à participer aux dialogues avec l'UPDF et ont posé des questions telles que le recrutement, le travail des enfants, l'abus sexuel, la négligence et les attentes en matière de protection des PDI.

### ***L'appui à la réinsertion permet de prévenir d'autres problèmes***

**Se préparer à toute forme de libération/sortie :** Il est important de prendre conscience que les enfants quittent les forces combattantes de différentes manières qu'il faut chercher à connaître la libération sans condition durant le conflit, la capture par des troupes gouvernementales, les programmes officiels de DDR, l'évasion ou la libération clandestine en période post-conflit pour pouvoir apporter un appui dans les communautés où ils réapparaissent; surtout pour ce qui s'agit des filles. Les programmes de DDR en cours de conflit aident les enfants à rompre les liens d'avec leurs chefs. Pour les enfants « auto-démobilisés », il leur est très difficile d'apporter de l'aide tout en les permettant de rester dans l'anonymat. Même s'il est difficile d'atteindre ceux qui ont été libérés de manière informelle, les programmes peuvent combiner les actions de plaidoyer auprès des chefs, aux campagnes de sensibilisation et aux actions de sensibilisation individuelle par les pairs.

Une brève période de soins temporaires adaptés en fonction de l'âge et du genre peut être exigée pour certains enfants tels que ceux qui ont besoin de recherche familiale ou de soins médicaux. Pendant les situations de conflit et post-conflit, on a usé de tous les moyens, y compris les centres de transit, les soins à base communautaires ainsi que les réseaux de familles adoptives. Le type et la durée des soins doivent être déterminés en analysant le contexte et en évaluant les cas de manière individuelle. Les soins temporaires permettent aussi bien de préparer les enfants à la vie civile que de préparer les familles et la communauté au retour des enfants. Les efforts fournis en matière de soins et de réinsertion temporaire doivent tenir compte de l'âge des ex-enfants soldats, du genre et de leurs besoins spécifiques en matière de santé et de développement, y compris les besoins d'ordre psycho-social. Ils doivent toujours être planifiés et mis en œuvre comme faisant partie d'un programme à base communautaire devant faciliter la réinsertion des enfants soldats au sein de leurs communautés.

**Programmation inclusive à long terme :** les besoins des enfants libérés peuvent être énormes. La plupart d'entre eux sont confrontés à un ou plusieurs troubles d'ordre affectif, psychologique et psychosocial pour en venir à terme avec leur nouveau statut, et trouver leur place au sein de leurs communautés. La victimisation qu'ils ont éprouvée peut entraîner la stigmatisation. Les communautés encore profondément affectées par le conflit souffrent de l'effondrement des structures socio-économiques. Il se peut que des membres de leurs familles aient été tués, probablement par les mêmes groupes armés auxquels les enfants appartenaient. Il est possible que les communautés cherchent à se venger des atrocités dont les enfants ont été forcés de commettre. De même, les filles et les garçons peuvent avoir du mal à se réadapter aux rôles traditionnels de genre et à des comportements pacifiques.

Au Rwanda, le projet de « retour à la maison » nommé Baratashye a été conçu pour aider à la post-réunification d'ex-enfants soldats et de leurs familles et communautés. Ses objectifs étaient : (1) d'augmenter la capacité de familles et communautés à déceler et à répondre aux besoins des ex-enfants soldats et autres enfants vulnérables; (2) d'accompagner les opportunités d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage des compétences de vie sociale des ex-enfants soldats et autres enfants vulnérables ; (3) d'encourager la fourniture de services et l'assistance aux ex-enfants soldats, à leurs familles et à d'autres familles et groupes de soutien vulnérables, en particulier pour l'accès aux services de santé, au développement communautaire, à la sécurité alimentaire et aux activités économiques et enfin ; (4) de mieux connaître les interventions les plus efficaces afin de répondre aux besoins et garantir les droits des enfants soldats rapatriés et ceux des autres enfants vulnérables, notamment les enfants de la rue.

À moins que le travail de réinsertion ne commence à satisfaire les besoins de tous les enfants et adolescents vulnérables, l'impact global de l'aide sélective ne fera qu'approfondir davantage la brèche qui divise les communautés, créer des tensions néfastes et aboutir à ce que les ex-enfants soldats ne tirent aucun profit de l'aide, vu qu'ils ne veulent pas être identifiés comme des ex-combattants. Les clubs étant ouverts à tous les enfants et adolescents, peuvent offrir un environnement favorable pour développer la créativité et l'apprentissage.

La réinsertion doit faire l'objet d'un engagement à long terme de Save the Children et des autres organisations.<sup>26</sup> Les interventions visant à promouvoir les moyens d'existence devraient être planifiées et accompagnées de ressources techniques afin de déterminer l'accès aux marchés, la longévité du programme, les partenariats potentiels et autres questions liées. L'instabilité régionale, la mise en œuvre médiocre des programmes de réinsertion, et l'absence de financement à long terme ont contribué au re-recrutement des enfants au sein de leurs propres communautés ou dans des situations de conflits voisins. La démobilisation, la réinsertion et la prévention du recrutement ou du re-recrutement sont des éléments indivisibles et doivent tous faire partie des programmes conçus au profit des ex-enfants soldats. Enfin, ces programmes doivent se reconnaître et se construire à partir des forces et des capacités des filles et des garçons auparavant associés aux groupes ou aux forces armées.

---

<sup>26</sup> Voir la note de politique de l'Alliance Internationale Save the Children sur la réinsertion des enfants affectés par le conflit soumise en contribution à la Revue de Machel, 2007



# Le droit à la protection contre l'exploitation et la violence basées sur le genre

## Les risques d'exploitation et de violence basées sur le genre

L'incidence de l'exploitation et de la violence basées sur le genre est souvent plus élevée pendant et juste après le conflit armé, ainsi qu'en situation de catastrophe naturelle, à cause de la destruction des structures sociales et des mécanismes de protection normalement assurés par l'Etat, la communauté et la famille.<sup>27</sup> La violence basée sur le genre est la menace ou l'incidence réelle d'une atteinte physique, psychologique ou affective, y compris l'abus sexuel, dirigée vers un individu ou groupe d'individus sur la base de leur sexe ou genre. C'est un abus de pouvoir et le résultat des actions ou de l'inaction des individus, des communautés et/ou de l'Etat. Le terme englobe la violence sexuelle telle que le viol, l'exploitation sexuelle, la prostitution forcée, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, la violence domestique, l'enlèvement et la traite. Bien que les hommes/garçons soient également sujets à ce type de violence, les femmes en sont généralement les principales victimes. L'utilisation de la violence est inextricablement liée au genre et à l'exercice du pouvoir.<sup>28</sup>

Les combattants peuvent se servir du viol et de la grossesse forcée comme arme de guerre pour dégrader, humilier et détruire le tissu social d'une communauté. Par exemple, entre 250.000 et 500.000 femmes ont été violées pendant le génocide du Rwanda, alors que 94 % de ménages déplacés en Sierra Leone ont éprouvé diverses formes d'agressions sexuelles, dont le viol, la torture ou l'esclavage sexuel.<sup>29</sup> Même dans les localités où le viol n'est pas utilisé comme stratégie systématique d'humiliation et de dégradation, les enfants non accompagnés ou les femmes vulnérables peuvent devenir victimes d'exploitation sexuelle ou purement de viol par des voisins et des membres de la communauté. De nombreuses personnes déplacées sont recueillies par arrangement dans des structures familiales où les inégalités de pouvoir peuvent mener à l'exploitation, à la violence et aux abus sexuels perpétrés par des parents. De même, les femmes et les filles peuvent également devenir victimes d'exploitation tandis que ceux qui jouissent de pouvoir, de biens de consommation ou d'autres types de biens exigent d'avoir des rapports sexuels en échange d'un appui ou de protection humanitaire.

Les quantités de ration alimentaire et la manière dont elles sont distribuées jouent aussi un rôle essentiel dans l'exploitation sexuelle. Les enfants Libériens déplacés indiquent que lorsque les rations alimentaires et autres provisions étaient épuisées vers la fin du mois, ils ressentaient davantage la pression d'aller chercher des moyens alternatifs pour compléter le revenu familial. Une jeune fille déclarait qu'ils étaient souvent obligés de « faire des choses qu'on ne devrait pas faire avec les hommes » pour avoir de quoi manger. D'autres ont relevé que plusieurs de leurs camarades « traînaient » autour des soldats pour avoir à manger ou de l'argent. Des taux élevés de grossesse d'adolescentes ont été également rapportés dans les camps, ce qui obligeait beaucoup de filles à quitter l'école et à se débrouiller toutes seules pour leur propre survie et celle de leurs bébés.

---

<sup>27</sup> *If Not Now, When ? The Reproductive Health for Refugees Consortium, 2002, <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/AllDocsByUNID/40b847015485b34749256bfe0006e603> et femmes, la guerre, la paix par Elisabeth Rehn et Ellen Johnson Sirleaf, <http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/LGEL-5FMCM2/FILE/unicef-WomenWarPeace.pdf?OpenElement>, UNIFEM, 2002.*

<sup>28</sup> *Gender-Based Violence : Care and Protection of Children in Emergencies. Save the Children USA, 2003, pp 3-4*

<sup>29</sup> *Les femmes, la guerre, la paix. UNIFEM. p. 9*

En outre, l'insécurité dans les camps constituait un sérieux problème pour elles et leurs familles. Les filles citaient le viol et la menace de viol comme une source de préoccupation notoire, avec des malfaiteurs provenant soit des membres de la communauté vivant à l'intérieur des camps ou des forces militaires vivant à l'extérieur.<sup>30</sup>

Une étude entreprise en 2006 par Save the Children au Libéria constate une forte proportion de filles vivant dans les camps et les communautés de personnes rapatriées impliquées dans le « commerce sexuel ». Selon les rapports, les filles étaient âgées de huit à dix-huit ans, avec celles de 12 ans et plus identifiées comme étant celles qui s'adonnaient le plus régulièrement au « commerce sexuel ». Les hommes aisés ou ayant un certain statut étaient constamment désignés comme étant impliqués dans cette exploitation. Des responsables de camp, des agents humanitaires, des hommes d'affaires, des agents de maintien de la paix, des fonctionnaires de l'État et même des enseignants étaient souvent cités.

Les effets de l'exploitation sexuelle et de la violence basée sur le genre sont dévastateurs. Ils entraînent une augmentation du taux de prévalence du VIH/SIDA; de grossesses forcées/non désirées; et des taux élevés de mortalité maternelle et infantile dus au manque d'infrastructures sanitaires et de soins de santé. Les jeunes filles dont l'organisme n'a pas atteint un stage de développement physiologique assez mûr pour porter un enfant risquent également d'être confrontées à des problèmes de santé à long terme. Les enfants nés à l'issue de viols/d'exploitation courent un gros risque d'être abandonnés ou négligés. D'autres conséquences peuvent aboutir à l'exclusion des filles de leurs communautés à cause de la honte d'avoir été violées et/ou d'avoir contracté une grossesse en dehors des liens du mariage, ainsi qu'à la stigmatisation des garçons ayant subi des abus sexuels. Les victimes peuvent même devenir encore plus vulnérables à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales en raison de l'inexistence d'appui social et d'options alternatives de survie durables.

Les garçons victimes d'abus et d'exploitation sexuels peuvent être confrontés à des sentiments de culpabilité à vie et avoir une image de soi déformée. Ils peuvent développer des comportements agressifs d'auto-destruction à l'âge adulte.

Dans un élan de protection de leurs enfants ou comme moyen de survie, les parents en arrivent parfois à imposer des pratiques traditionnelles néfastes à leurs enfants pendant les périodes de conflit ou de catastrophe. Les mariages précoces se multiplient lorsque les familles ne parviennent plus à subvenir aux besoins de base de leurs enfants ou lorsqu'ils estiment qu'il est plus sûr pour les jeunes filles d'être mariées. Parmi les populations affectées par le conflit au Darfour (Soudan), on indique une recrudescence des mutilations génitales féminines, étant donné que les familles croient que la pratique peut protéger leurs filles contre la violence sexuelle. Après le tremblement de terre dévastateur qui a eu lieu au Pakistan, un certain nombre d'interventions humanitaires ont distribué des denrées non-alimentaires aux familles des personnes déplacées. Etant au désespoir de trouver un moyen d'améliorer leur accès à ces denrées, les familles ont établi de nouvelles familles en donnant leurs filles en mariage à un plus jeune âge.

---

<sup>30</sup> « Field visit to Liberia & Sierra Leone, Mars 2003 », document Interne, Save the Children UK.

## Comment réduire le risque

La probabilité que les garçons et les filles subissent la violence ou l'exploitation basée sur le genre se détermine en fonction d'un certain nombre de facteurs liés. Les inégalités et les discriminations préexistantes sont reflétées et amplifiées par l'effet des catastrophes, à moins que des mesures préventives soient mises en place. Les enfants touchés par une catastrophe ont beaucoup moins de chances de subir l'exploitation si leurs communautés ont déjà bien saisi l'importance de la protection des enfants.<sup>31</sup>

Pour réduire les risques de violence et d'exploitation basées sur le genre, il existe plusieurs manières de concevoir un cadre humanitaire. D'importance capitale ont les mesures visant à augmenter la sécurité civile qui peut s'avérer complexe car, les campements des forces de maintien de la paix peuvent eux-mêmes exercer un magnétisme favorable à l'exploitation sexuelle. D'autres exemples pourraient être : la structuration des systèmes de distribution de sorte à atteindre les groupes vulnérables, tels que les enfants séparés, et les familles dirigées par des enfants de sorte qu'ils n'aient pas besoin de se soumettre à l'exploitation pour survivre; tout le personnel, les forces de maintien de la paix et les fonctionnaires devraient être formés aux droits de l'enfant, sensibilisés à la question du genre et au code de conduite humanitaire;<sup>32</sup> les personnes chargées de planifier l'aménagement des sites devraient étroitement collaborer avec les femmes et les enfants quant à l'installation des latrines et des puits, et aux procédures à suivre pour aller ramasser du bois de chauffage; en outre, les conditions de vie dans la promiscuité, susceptibles de miner les normes et pratiques sociales, et d'accroître la probabilité des comportements abusifs devraient être évitées.

Les programmes devraient être conçus pour restaurer la dignité des victimes. Par exemple, l'éducation et la formation professionnelle doivent atteindre les enfants vulnérables, ainsi, ils pourront obtenir des qualifications qui leur permettront de subvenir à leurs besoins. Les campagnes de sensibilisation sont utiles en ce sens qu'elles éveillent les consciences des communautés sur les droits des femmes et des enfants, et aussi sur les conséquences de la violence sexuelle. Les enfants victimes doivent avoir accès aux services et mécanismes de soutien appropriés, notamment l'accès à une santé reproductive adéquate, tel que le soutien spécifique aux filles enceintes ou aux filles mères. Il devrait aussi inclure des programmes d'appui psychosocial et d'assistance aux enfants en cours de réinsertion.

Les organisations caritatives internationales devraient collaborer avec les communautés locales et les enfants pour s'assurer que des stratégies et les mécanismes de protection à base communautaire soient soutenus et renforcés. En partenariat avec les ONG locales et les structures gouvernementales nationales et locales, les efforts de plaidoyer peuvent être orientés vers l'adoption de lois et de plans d'action destinés à prévenir et à lutter contre la traite et l'exploitation. La formation ciblée des autorités départementales, des leaders communautaires, des responsables chargés de faire appliquer la loi et des médias permet également de faciliter la création d'un environnement qui ne saurait tolérer de tels abus.

---

<sup>31</sup> *Protection Children from sexual exploitation and sexual violence in Disaster and Emergency situations - A guide for local and community based organisations. ECPAT, 2006, pp. 37-40* <http://www.crid.or.cr/digitalizacion/pdf/eng/doc16534/doc16534-contenido.pdf>

<sup>32</sup> *Les Nations Unies ont répondu de diverses manières aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels : Le groupe de travail du Comité Permanent Inter-Organisations (IASC) pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans les crises humanitaires a été mis sur pied en 2002 par l'ONU et les organisations non gouvernementales. Il a conçu des mesures et des définitions et a adopté des principes sur les comportements liés à l'exploitation et aux abus sexuels, les six principes appelés principes fondamentaux, que l'ONU et les autres ONG doivent inclure dans leurs codes de conduite. Pour plus d'informations, voir le rapport du groupe de travail du Comité Permanent Inter-Organisations pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans des crises humanitaires et la politique de Tolérance Zéro face à l'exploitation et aux abus sexuels.*

Au Darfour (Soudan), Save the Children offre aux femmes et aux adolescentes les moyens d'acquérir des compétences de vie et mettent en place des mesures préventives visant à réduire les risques de Violence Basée sur le Genre (VBG) et à fournir de l'aide aux victimes par le biais des centres féminins. Les centres féminins offrent des cours d'alphabétisation, de formation professionnelle et des sessions de sensibilisation qui les aident à comprendre comment se protéger des maladies sexuellement transmissibles (MST) et les forment sur les questions de base liées à la VBG.

La participation significative des enfants est cruciale pour développer des programmes de protection et de réhabilitation à leur profit. Les garçons et les filles sont moins vulnérables aux abus lorsqu'ils acquièrent des qualifications leur permettant de s'assurer une plus grande sécurité, plus de confiance et d'estime de soi, une capacité d'articuler et d'expliquer leurs désirs, ainsi qu'un ensemble de compétences qui leur permettent de s'adapter. Toutes ces techniques et attitudes peuvent être enseignées avant l'urgence, puis renforcées pendant les opérations de secours et de réadaptation.

#### **Soutien intégré – Côte d'Ivoire**

Comme volet d'un projet de réhabilitation des centres de santé en Côte d'Ivoire, Save the Children forme le personnel de santé, les travailleurs sociaux, les gendarmes, la police et d'autres autorités locales sur les réponses adéquates et coordonnées face aux abus perpétrés contre des enfants, notamment les abus sexuels. Ainsi, les hôpitaux et les centres de santé servent non seulement de centres de fourniture de soins de santé primaire, mais également de meilleurs cadres de protection établis dans les communautés en crise.

Au Libéria, Save the Children travaille avec les adolescents, filles et garçons, affectés par le conflit, en vue de développer et de les former aux compétences de vie. Une partie de cette formation couvre les risques et les causes de la violence sexuelle; elle initie les garçons par exemple aux techniques pour identifier et atténuer les pulsions violentes qui les animent, ou leur permet de réexaminer leurs appréhensions vis-à-vis des filles et de la violence basée sur le genre. Les filles peuvent apprendre et partager des stratégies pour atténuer les risques de violence et de violence sexuelle, ainsi que les problèmes de santé sexuelle et reproductive.

Les organisations chargées de collecter les informations sur l'exploitation basée sur le genre dans les zones de conflit doivent amener les organisations locales et les leaders communautaires à s'impliquer. Les enfants qui dénoncent des cas d'abus sexuels, plus particulièrement pendant les urgences, ne sont souvent pas pris au sérieux ou sont même blâmés d'être à l'origine de ces abus. Un système de surveillance et de signalement des violations et des mécanismes de recours doivent être mis en œuvre, avec des procédures favorables et adaptées aux enfants pour assurer que les garçons et les filles se sentent à l'aise de dénoncer les violations et qu'ils soient, avec leurs familles, protégés contre toute représaille.

En Côte d'Ivoire, Save the Children a renforcé les mécanismes communautaires qui servent à réduire la violence basée sur le genre en situation d'urgence à travers :

- la formation de points focaux pour la violence basée sur le genre et de pairs éducateurs sélectionnés parmi les membres de la communauté;
- la sensibilisation de la communauté sur les causes et les conséquences de VBG;
- le développement en collaboration avec les communautés de systèmes de référence.

Même si certains ont été plus réceptifs que d'autres, le programme a de manière générale permis de mettre en évidence la question et de susciter le débat.

Avec la résolution 1612 datant de juillet 2005, le Conseil de Sécurité de l'ONU a installé un mécanisme de surveillance et de communication ayant pour but de réduire l'impunité des violations graves y compris la violence sexuelle commise sur des enfants affectés par un conflit armé. Cette résolution est significative en ce sens qu'elle attire directement l'attention du Conseil de Sécurité sur les cas de violence sexuelle et lui donne l'occasion d'agir en vue de s'attaquer à ce problème sérieux.

# Le droit à la protection contre les atteintes physiques

## Le risque

Il existe plusieurs formes d'atteintes physiques à l'encontre des enfants : la violence, les mauvaises conditions d'hygiène, l'environnement physique malsain, la malnutrition et autres. Ce document met en évidence les questions sur lesquelles Save the Children travaille en matière de protection. Comme le précise l'Étude des Nations Unies sur la Violence à l'égard des Enfants de 2006, l'atteinte physique<sup>33</sup> est un problème répandu qui semble être en recrudescence. En cas d'urgence, les diverses formes de violence ciblée et généralisée contre les enfants sont souvent exacerbées.

## La violence généralisée

Dans les situations de conflit, les garçons et les filles font l'objet d'actes d'une violence sauvage et aveugle. Pendant ces dix dernières années, deux millions d'enfants ont perdu la vie suite à des conflits armés et six millions de plus ont été blessés ou rendus invalides.<sup>34</sup> Ils peuvent être attirés dans des rixes au niveau de la société ou de la communauté plus élargie, ou dans de violentes manifestations de rue. Parfois, ils se trouvent simplement au mauvais endroit, au mauvais moment, comme à la maison durant une opération coup de poing ou une attaque armée. Des enfants sont blessés au moment où ils tentent de fuir la violence ou arrêtés par les agents de l'immigration ou les forces de sécurité qui parfois les battent ou les gardent en détention.

Huit à dix mille enfants sont tués ou mutilés chaque année par des mines antipersonnel et par les munitions non explosées (UXOs).<sup>35</sup> En général, les adolescents vivant en milieu rural sont les plus exposés.<sup>36</sup> Les menaces d'atteinte physique ou de mort continuent pendant des décennies et sont même plus récurrentes pendant les catastrophes naturelles; par exemple, les mines antipersonnel peuvent avoir été déplacées avec les inondations, ou bien il peut arriver que les gens migrent vers des zones non sécurisées à la recherche de nourriture ou d'eau.

La désintégration généralisée des cadres de protection des enfants peut conduire ces derniers à adopter des comportements anti-sociaux et violents. En rejoignant un gang pour se donner le sentiment « d'appartenance » et se protéger, les garçons - en particulier - peuvent se tourner vers les actes de pillage, de trafic et/ou d'abus de drogue, ce qui les mène alors à des démêlés avec la police.

---

<sup>33</sup> *La forme la plus visible de maltraitance des enfants, l'atteinte physique peut être volontairement ou involontairement infligée par des enfants ou des adultes. Elle peut avoir des effets nuisibles au plan affectif et social, dont par exemple, la stigmatisation dans les sociétés où les handicaps sont cachés.*

<sup>34</sup> *Situations of Concern, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et le conflit armé.* <http://www.un.org/children/conflict/english/conflicts.html>

<sup>35</sup> *Report Profile : Enfants et Conflit Armé, Conseil de Sécurité des Nations Unies, 12 juillet 2006.* [http://www.securitycouncilreport.org/site/c.glKVVLeMTIsG/b.1846403/k.49B3/Profile\\_Children\\_and\\_Armed\\_ConflictBR12\\_July\\_2006.htm](http://www.securitycouncilreport.org/site/c.glKVVLeMTIsG/b.1846403/k.49B3/Profile_Children_and_Armed_ConflictBR12_July_2006.htm)

<sup>36</sup> *Rapport 2006 de l'Observatoire des Mines, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres.* [http://www.icbl.org/lm/2006/intro/mine\\_action.html](http://www.icbl.org/lm/2006/intro/mine_action.html)

## La violence ciblée

Les enfants peuvent faire l'objet d'arrestation et de détention illégale pour des raisons politiques de manière individuelle ou collective, et sont fréquemment raflés quand leurs parents sont suspectés. Leur statut de mineurs est souvent ignoré et ils sont détenus dans des cellules réservées aux adultes, où ils sont soumis à la torture, à des mutilations ou à des meurtres extrajudiciaires, surtout s'ils ont des liens avec un groupe armé quelconque. Perçus comme des étrangers étant à l'origine de maladies et de l'instabilité sociale, les enfants réfugiés et déplacés peuvent être identifiés et physiquement abusés lorsqu'ils se mêlent à la population hôte.

Les enfants rapportent une recrudescence des punitions sévères (par exemple les coups ou brûlures à l'aide de cigarette) de la part des voisins et des chefs de communauté pendant les périodes de crise sociale, en particulier quand l'alcool est facilement accessible. La violence domestique augmente fréquemment en période de stress, quand les familles (en particulier les chefs de famille) sont en difficultés. Les enfants séparés et ceux qui vivent avec leurs familles élargies sont particulièrement vulnérables aux abus et à la négligence car les tensions montent pendant que les ressources s'épuisent. Les étudiants rapportent également le stress accru des enseignants et les punitions extrêmement sévères. Pendant les années qui suivent la fin d'un conflit armé, les enfants continuent de sentir ses effets à travers la manière dont les adultes, qui ont eux-mêmes grandi avec l'armée comme seule famille, leur apprennent la discipline à l'école et à la maison.<sup>37</sup>

## Comment réduire les risques

Dans les situations d'urgence, Save the Children donne la priorité aux programmes visant à atténuer les risques d'atteintes physiques à l'égard des enfants; par exemple en aménageant des espaces de sécurité, en fournissant les informations disponibles sur les risques auxquels sont confrontés les garçons et les filles, en plaidant pour un accès sécurisé aux points de distribution d'eau et de carburant, ou pour la séparation des enfants et des adultes en détention, ainsi qu'aux programmes permettant à des victimes de reprendre une vie normale au sein de leurs communautés.

En réponse à la crise qui a prévalu au Liban en 2006, Save the Children a aménagé des espaces de sécurité. Avec le conflit, de nombreux engins non explosés avaient été lâchés, en particulier des bombes à sous-munitions. Ainsi le personnel a inclus la sensibilisation sur les mines antipersonnel à son programme dans les aires de jeux.

Une contrainte vitale à réduire et à atténuer les atteintes physiques est celle de l'accès de l'aide humanitaire. Save the Children souligne l'importance primordiale de l'appel du Conseil de Sécurité lancé aux belligérants du conflit armé à faire des compromis spéciaux pour répondre aux exigences de protection et d'assistance aux enfants.<sup>38</sup> Une approche de coalition peut s'avérer utile pour répertorier les obstacles à la collaboration avec les garçons et les filles ayant besoin de protection, ou encore les attaques perpétrées contre eux et l'impact de la situation sur eux. Elle peut s'avérer efficace pour soulever les préoccupations par le biais d'une campagne de plaidoyer soigneusement structurée, mettant en exergue les atrocités majeures telles que les blessures et le massacre d'enfants causés par des bombardements, des tirs aveugles, et d'autres formes d'assauts.

<sup>37</sup> Voir *Violence Against Children in Southern Sudan, Save the Children Suède, 2007*

<sup>38</sup> Voir l'annexe 1 sur le Cadre Juridique International, en particulier la résolution 1612 du CS des Nations Unies, et le site Web d'OCHA sur la protection des civils dans le conflit armé.

Au lendemain du tremblement de terre survenu au Pakistan en 2005, Save the Children a aménagé des espaces de sécurité pour les enfants, où ils pouvaient jouer et recevoir une éducation non-formelle dans des zones surveillées, loin des décombres et des débris qui constituaient une menace considérable à leur sécurité physique.

Save the Children a travaillé étroitement avec la Commission Nationale de Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire pour définir un plan d'action national afin de prévenir et de répondre aux cas d'abus perpétrés contre des enfants. Avec les encouragements de l'organisation, la Commission a décidé de plaider auprès du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi pour le recrutement de psychologues en vue de travailler avec les enfants maltraités dans les structures d'assistance sociale du pays. Si ce travail réussit, ce sera la première fois que des psychologues seront inclus dans la fonction publique en Côte d'Ivoire.

Bien qu'il soit extrêmement rare de pouvoir influencer des manifestations politiques, il est possible de travailler avec la police et d'autres acteurs pour améliorer la manière dont ils traitent les enfants protestataires. Il est également possible de mener des activités populaires auprès des enfants durant un rassemblement, afin d'encourager certains à se tenir loin des manifestations.

Il est particulièrement important se surveiller régulièrement toutes les prisons, les centres de détention et les frontières.<sup>39</sup> Pour être efficace, les acteurs de la protection de l'enfant doivent connaître le cadre juridique national et international régissant les droits humains, les droits des réfugiés et le droit humanitaire.

Il y a des enfants qui veulent aider les autres enfants à se protéger de toute atteinte. En ouvrant le dialogue avec leurs pairs, par le biais des affiches de sensibilisation et d'autres activités, ils peuvent jouer un rôle important dans la prévention de la violence. De même, ils peuvent identifier d'autres enfants personnellement victimes de violence, et être formés comme conseillers et médiateurs pour intervenir comme il se doit. Une campagne de conscientisation de la communauté sur les droits de l'enfant, et plus particulièrement sur leur droit de grandir sans subir de châtime corporel, peut conduire à une réduction de la fréquence et de la sévérité des punitions. L'on peut parvenir à avoir plus de parents non-violents dans les familles grâce aux campagnes de sensibilisation, et aux initiatives ciblant directement les parents, les chefs de la communauté et les enseignants. Les moyens de discipline sévères et irréguliers ont des effets ravageurs sur le développement et l'estime de soi des enfants.

Save the Children mène un programme transfrontalier au Libéria depuis plus d'une décennie. Œuvrant en collaboration avec la communauté pour identifier les points de traversée officiels et officieux, l'organisation a ainsi formé et équipé des volontaires en vue de surveiller des modes de migration et d'intervenir dans les cas qui nécessitent la protection des enfants. Ces points focaux ont donné l'alarme sur un certain nombre de questions telles que le recrutement transfrontalier d'enfants, les flux importants de réfugiés, les cas de séparation familiale et la prostitution des filles.

---

<sup>39</sup> Voir la section sur la Surveillance et la Communication des renseignements relatifs aux violations des droits de l'enfant dans les Situations d'Urgence.



Les clubs d'enfants soutenus par Save the Children dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés au Libéria ont été très appréciés et ont eu beaucoup de succès. Ils ont servi de forum aux garçons et filles pour soulever des questions et en résoudre quelques-unes. Les enfants ont abordé divers cas de sévices corporels, d'abus sexuels, d'exploitation, et d'abandon.

# La détresse psychosociale

## **Le risque de détresse psychosociale**

Dans toutes les situations, Save the Children travaille pour la protection des garçons et des filles contre toute atteinte et contre les effets psychologiques qui s'en suivent, d'autant plus que ceux-ci réduisent leurs capacités à se développer et à se défendre. Les facteurs psychologiques et sociaux du développement de l'enfant, ainsi que son bien-être général sont constamment compromis aussi bien par la violence, l'insécurité et l'instabilité qui règnent durant le conflit armé, que par la destruction et les ruptures massives qui découlent des catastrophes naturelles. Reconnaisant cela, une plus grande attention a été accordée ces deux dernières décennies sur l'importance de mettre l'accent sur l'aspect psychosocial pendant les urgences et dans l'aide d'humanitaire après les catastrophes.

Le terme « psychosocial » se rapporte à la relation étroite entre l'état psychologique d'un individu, ses capacités et comportements sociaux, l'un ayant une influence permanente sur l'autre et de diverses manières, sous-tendues par le contexte culturel et les conditions de vie particulières de l'individu.<sup>40</sup> En fonction de leur âge, les enfants ayant éprouvé des événements profondément terrifiants souvent accompagnés de la disparition de leurs proches, réagissent souvent par des troubles comportementaux et sentimentaux tels que le flashback des événements, des cauchemars, des céphalées, la claustration, l'agressivité et l'incapacité de concentration. Les enfants plus jeunes perdent souvent des acquis liés à leur stade de développement tels que la parole et la maîtrise de leurs vessie/intestins. Il arrive que les parents, les frères et sœurs, les amis et les enseignants ne comprennent pas leurs changements de comportement, et les sentiments et idées derrière ces comportements; de ce fait, les enfants sont punis. Parfois, les enfants ne trouvent pas les mots pour exprimer ce qu'ils ressentent ou ne sont pas sûrs de la réaction que les autres pourraient avoir s'ils partageaient leurs préoccupations. Les parents/tuteurs et autres peuvent également se sentir affligés par la situation; ainsi, il n'y a pas de personne digne de confiance qui ait le temps de les écouter. En d'autres termes, c'est lorsque les enfants ont le plus besoin de la proximité, du réconfort et du soutien des autres que cela est indisponible.

Des événements qui présentent un danger pour la vie surviennent de manière soudaine et affectent le système sensoriel et la capacité de l'individu à se défendre, ce qui entraîne chez lui/elle des sentiments d'horreur, d'abandon et une incapacité de réagir de manière appropriée. Les conséquences à court et à plus long terme de ces expériences changent selon les individus, et dépendent des facteurs tels que l'âge, le genre, l'importance accordée à l'événement, la nature et le nombre d'événements, ainsi que les facteurs culturels et environnementaux. Toutefois, l'*interprétation et la signification* de telles réactions sont ancrées dans la culture, et sont comprises et traitées de diverses manières dans différentes cultures.

Les conflits armés et les catastrophes vont souvent de pair avec la mort ou de séparation d'êtres chers, mais souvent aussi les populations perdent leurs habitations et leurs cadres de vie auxquels ils sont habitués, et qui leurs procurent un sentiment de sécurité. Le chagrin et l'affliction inconsolable entraînés par le dénuement accompagnent et prolongent les effets psychologiques et sociaux des situations d'urgence. La situation des parents/tuteurs et leur détresse affligent aussi les enfants de façon notoire.

---

<sup>40</sup> *Psychosocial Intervention in a Complex Emergency :A Conceptual Framework. The Psychosocial Working Group, Octobre 2003. p. 2* <http://www.forcedmigration.org/psychosocial/papers/Conceptual%20Framework.pdf>

## **Comment réduire le risque**

Toute intervention destinée à améliorer l'accès aux services de base ou la sécurité peut avoir un certain effet positif sur le rétablissement psychologique et social, bien qu'il soit peu probable que cet aspect soit évalué, et que ceux qui en ont le plus besoin puissent ne pas être atteints. Les programmes psychosociaux sont des activités interconnectées qui permettent en clair de prévenir et de réduire les impacts négatifs sur le bien-être affectif, et qui sont conçus pour ceux qui ont le plus besoin d'appui psychosocial. Ils regroupent les activités à base communautaires qui stimulent la capacité des familles et des communautés à se soutenir mutuellement, à reprendre leurs activités quotidiennes et à se réadapter (par exemple par l'intermédiaire des groupements de parents ou d'activités récréatives et éducatives pour les enfants).<sup>41</sup>

Dans la programmation et la recherche, une plus grande attention a été portée sur le concept de la *résilience* chez les enfants. La résilience est « la capacité de résister à la pression de sorte à développer la confiance en soi et la compétence sociale en acquérant de la maîtrise et toute la responsabilité nécessaire »<sup>42</sup> ou en d'autres termes, la capacité d'une personne à surmonter des difficultés et à s'adapter au changement. Pour développer la résistance, les activités peuvent intervenir à trois niveaux.<sup>43</sup> Pour le premier niveau, il s'agit des activités déroulées au sein de la communauté plus élargie, le deuxième niveau comporte des activités structurées et semi structurées dans les écoles, les espaces pour enfants etc. Le troisième niveau concerne la consultation ou la psychothérapie particulièrement destinée aux enfants vulnérables.

Pour des enfants, la présence de parents ou tuteurs capables de leur apporter un soutien et de garantir leur sécurité est un facteur essentiel pour augmenter de manière significative leur résilience face aux méfaits d'une situation d'urgence. Les enfants comptent sur leurs parents ou tuteurs pour savoir comment faire face à la crise et au changement, raison pour laquelle les enfants s'adaptent généralement autant que leurs parents, bien que les autres membres de leurs familles jouent également un rôle important. Si un parent ou un autre membre de la famille proche est capable de servir de modèle et de montrer que l'on peut ressentir du chagrin et être bouleversé tout en continuant de vaquer à ses occupations, il y a alors beaucoup plus de chances que l'enfant réagisse de façon appropriée.

---

<sup>41</sup> *Children in Crisis : Good Practices in Evaluating Psychosocial Programming. Save the Children USA 2004, p. 3*

<sup>42</sup> *Stress, coping, and development in children, par Michael Rutter et Norman Garmezy, 1985*

<sup>43</sup> *Pynoos et al ?*

### **Caractéristiques de la protection de l'enfant :**

- Prend des mesures positives pour résoudre les problèmes par exemple parler à d'autres des sentiments;
- Prend la responsabilité de ses propres actes;
- A de l'espoir en l'avenir;
- A du respect pour soi et pour les autres;
- Est capable de jouer/d'interagir avec les autres.

Une fois que la protection offerte par la famille est perdue ou sérieusement affaiblie, les enfants deviennent plus vulnérables au stress qui s'en suit. Les programmes doivent œuvrer à promouvoir des facteurs favorables à la protection au sein de l'environnement et chez l'enfant, afin d'accroître sa résilience.

### **Facteurs Environnementaux de la Protection :**

- L'existence d'un attachement ou d'un lien vis-à-vis des tuteurs/parents
- Des parents qui constituent des modèles en matière d'adaptation et de comportement.
- Des tuteurs à qui l'enfant peut faire confiance et qui montrent de l'affection et procurent un soutien.
- Des gens qui établissent des limites à ne pas franchir pour éviter à l'enfant de se mettre en danger.
- Des gens qui encouragent les enfants à apprendre comment faire les choses par eux-mêmes et qui leur viennent en aide lorsqu'ils sont en difficulté.
- La présence d'une famille, d'amis solidaires et la communauté soutiennent le réseau, y compris les groupes religieux et d'un réseau communautaire.

La plupart des enfants et des adolescents pourront retrouver le bien-être une fois que leurs besoins de survie fondamentaux auront été satisfaits, que la sûreté et la sécurité auront été retrouvées, et les opportunités de se développer restaurées dans le contexte social, familial et communautaire. Toutefois, il est extrêmement important de parvenir à cette normalisation de la vie quotidienne le plus tôt possible, pour éviter de prolonger inutilement l'affliction. Certains enfants auront besoin en plus de la normalisation d'une attention particulière de la part des adultes afin de retrouver leur bien-être. La priorité dans la programmation psychosociale est pour les acteurs de la protection de l'enfant, de plaider pour que la sécurité et les services de base soient assurés, en travaillant en étroite collaboration avec d'autres secteurs. En même temps, les acteurs de la protection de l'enfant doivent encourager le soutien familial et communautaire ainsi que la reprise et la poursuite des activités quotidiennes.<sup>44</sup>

Il existe différentes manières de soutenir et de développer les propres capacités des enfants à résister à l'adversité. Cependant, les actions centrées *uniquement sur les enfants* auront peu d'effet durable; les programmes doivent inclure la famille, la communauté et l'environnement scolaire dans lesquels les enfants évoluent. Le système social tout entier doit être pris en compte au moment de bâtir le programme.

### **Les territoires palestiniens occupés**

A travers un programme initié par Save the Children, les conseillers scolaires et les travailleurs sociaux en Cisjordanie et à Gaza ont reçu une formation spéciale en psychologie traumatique. Ces personnes travaillent dans leurs communautés pour venir en aide aux enfants qui en ont besoin et pour former d'autres personnes sur les voies et moyens de restaurer le bien-être affectif des enfants. En 2004, Save the Children a œuvré pour assurer qu'à l'école, les conseillers soient formés pour pouvoir intervenir dans la classe en situation de crise.

<sup>44</sup> *Emergencies and Psychosocial Care and Protection of Affected Children. Save the Children Suède, 2005. p. 3*

Pour se remettre d'un événement affligeant, il est important que les enfants et leurs familles aient l'occasion de partager leurs réflexions et sentiments au sujet de l'incident, aussi bien que d'autres préoccupations concernant le présent et l'avenir. Cela peut se faire individuellement avec un agent de protection de l'enfant ou en groupe ou encore en famille. Ce genre de conversations de soutien généralement désignées défusing ou débriefing devraient toujours être animées par un personnel bien formé et complétées par des discussions permettant de généraliser les réactions, et d'informer les participants sur les réactions communes. Aussi, les interventions à ce niveau devraient toujours offrir une chance aux participants de discuter et d'apprendre à s'adapter, la résilience et les actions concrètes à prendre. L'on peut bien compléter ces techniques par des approches traditionnelles adéquates. Ces dernières ne doivent être employées qu'avec le consentement du tuteur et de l'enfant et en restant sensible aux traditions, aux conceptions culturelles et aux croyances. Il faudrait faire très attention durant l'intervention à ne pas minimiser ni rôle et ni autorité des parents ou des tuteurs, mais plutôt tâcher de les soutenir en cela.

Les expériences de Save the Children dans les urgences prouvent que les projets à base communautaire sont importants en tant qu'élément d'un programme de réponse globale en ce qu'ils permettent de réduire la détresse psychosociale et de développer les capacités de l'enfant. Naturellement, ces projets doivent se baser sur les réalités et les conceptions culturelles de la situation spécifique. La participation véritable des enfants dans la conception et la mise en œuvre des programmes rend ces derniers plus adaptés et peut mener à une meilleure estime de soi et à une amélioration des rapports sociaux entre les enfants.

#### **STOP - un cadre pour la protection d'enfant dans les urgences**

Ce cadre particulier visant à fournir aux enfants un appui psychosocial et à assurer le développement des enfants en bas âge dans les urgences a été développé par Save the Children Suède avec des enfants dans les camps de réfugiés. Le modèle a été adapté à divers cadres et sert de base pour la création « d'espaces de sécurité » ou « d'espaces pour enfants ».

STOP signifie :

S – Space, structure (espace, structure);

T – Trust, time, talking (confiance, temps, dialogue);

O – Opportunité de loisirs, jeux organisés;

P – Play (loisirs), et partenariat avec les parents;

C'est un modèle particulièrement utile pour les réfugiés ou les populations déplacées vivant dans des communautés déstructurées, vivant sans l'appui des activités de routine et quotidiennes pour les adultes et les enfants.

**Un camp de personnes déplacées pour 30 000 réfugiés hors de Jalalabad, en Afghanistan**

Save the Children a formé des travailleurs sociaux Afghans qui ont organisé des ateliers avec les parents au niveau du camp. Les ateliers portaient sur les droits de l'enfant, le développement de l'enfant et comment les enfants doivent réagir /quels sont leurs besoins en situation de détresse. Les parents partageaient leurs propres frustrations et se rendaient compte qu'ils pouvaient s'entraider. Beaucoup d'entre eux étaient trop absorbés par leurs propres problèmes pour s'apercevoir des besoins de leurs enfants. Certains décrivaient leurs enfants comme étant devenus agressifs ou trop calmes. Les mobilisateurs sociaux aidaient à organiser les parents en groupes d'activités et en équipes de jeu pour les enfants. Ceux qui avaient une expérience de l'enseignement organisaient des cours non-formels. Save the Children a participé par une donation de matériel, en construisant des abris corrects pour tenir les activités et les cours dans chaque section du camp et par des équipements sportifs et des jouets. Les garçons et les filles recevaient plus d'attention et de supervision de la part des adultes et organisaient des activités récréatives et d'éducation non-formelle, ce qui offrait une normalité quotidienne qui les a aidés à surmonter une partie du chagrin lié à leur statut de déplacés. Les enfants étaient également invités aux ateliers pour apprendre leurs droits, discuter de leurs problèmes et faire des propositions d'activités.

# Principales approches du travail de Save the Children

Tout le travail effectué par Save the Children en situation d'urgence est axé autour d'un certain nombre d'approches clés :

- Le Cadre des droits de l'enfant
- Le travail avec les communautés locales
- Les liens entre la protection et les autres domaines
- Une combinaison de plaidoyer et de réponse programmatique
- Les questions transversales
- La prévention, la préparation et la réduction des risques

## **Le cadre des droits de l'enfant**

En théorie, appliquer un cadre des droits de l'enfant en situation d'urgence ne diffère en rien d'une intervention dans tout autre type d'environnement. Mais en réalité, le fait de travailler dans des situations d'urgence et d'insécurité accrue présente tout un ensemble de défis opérationnels supplémentaires et exige des réponses adaptées. En fait, à cause de l'environnement, il urge davantage de travailler à partir du cadre basé sur les droits de l'enfant. Heureusement, les donateurs et les organisations acceptent de plus en plus l'approche basée sur les droits comme étant une bonne pratique humanitaire, qui met davantage l'accent sur la responsabilité, la participation, la capacité locale et l'appropriation.<sup>45</sup> Chaque activité du programme de Save the Children doit explicitement promouvoir, protéger ou satisfaire un ou plusieurs des droits inscrits dans la CDE, et créer un environnement dans lequel tous les droits de l'enfant peuvent être réalisés.

---

<sup>45</sup> Voir le chapitre sur les Urgences dans la boîte à outils de La Programmation basée sur les Droits de l'Enfant de Save the Children...

## Résumé de la Programmation basée sur les Droits de l'Enfant

Outre l'adoption d'une approche centrée sur l'enfant pour travailler et intégrer tout ce qui est reconnu comme bonne pratique en matière de développement, la programmation basée sur les droits de l'enfant exige que :

- La CDE soit utilisée comme cadre normatif et d'analyse qui garantit la légitimité, constitue une référence, et offre des opportunités d'interaction avec ses mécanismes de suivi;
- Les quatre principes fondamentaux de la CDE constituent pour tout le travail de l'organisation, un mécanisme de filtrage systématiquement axé autour des questions de discrimination, des opinions des enfants, de la mobilisation des ressources pour assurer la survie et le développement de l'enfant et des processus de prise de décision qui accordent une attention primordiale à l'intérêt supérieur de l'enfant;
- Les points de vue des enfants soient recherchés, tant dans le travail de l'organisation que dans celui des autres, tout en s'assurant que les enfants soient reconnus comme des personnes ayant une dignité et des capacités évolutives; que leurs capacités soient renforcées et qu'on les aide à faire entendre leur voix et à devenir partie intégrante du processus de changement;
- Des responsables soient identifiés et tenus de rendre compte;
- Une attention particulière soit accordée aux personnes les plus marginalisées et dont les droits ne sont pas présentement réalisés ni reconnus;
- L'objectif global visé constitue un changement mesurable dans la vie des filles et des garçons, et par rapport à leurs droits;
- Une perspective à long terme soit prise en compte, avec une analyse des tendances, des opportunités et des capacités, tout en s'attaquant aux violations graves et urgentes des droits humains;
- Un plaidoyer basé sur les preuves tangibles soit utilisé pour amplifier l'impact sur les filles et les garçons (notamment par le biais de la réplication, du changement de politique, de l'augmentation de l'allocation des ressources);
- Idéalement, le programme se développe à tous les niveaux de la société, en établissant des connexions d'un niveau à un autre et en maximisant ainsi l'impact;
- Les processus soient participatifs (avec divers acteurs y compris des enfants et des jeunes) et instructifs;
- On tienne compte des différents types de partenaires (Etat, société civile, communautés, secteur privé, etc.) et des différentes formes de partenariat (partenariats formalisés, coalitions, réseaux, etc..) nécessaires pour parvenir à un véritable changement.

### Concepts clés

**La Participation :** La participation des garçons et des filles à leur propre protection est d'une importance cruciale dans le cadre d'une approche basée sur les droits de l'enfant, et il en est de même pour l'action humanitaire de façon générale. Save the Children estime que les actions visant à protéger les enfants dans les situations d'urgence ne peuvent devenir durables et efficaces qu'avec une forte participation d'un groupe mixte de filles et de garçons.<sup>46</sup> Même aux toutes premières étapes de l'intervention, le fait de les impliquer dans

---

<sup>46</sup> Veuillez consulter *Practice Standards in Children's Participation 2005* de l'Alliance Internationale Save the Children pour plus d'informations.



L'identification et la résolution des problèmes peut aider les enfants et leurs familles à se remettre d'une crise et à commencer à rebâtir leurs vies. Il est important de ne pas se limiter à rechercher leurs opinions et expériences au cours de l'évaluation et de la planification, mais également à ce qu'elles influent sur la mise en œuvre et l'évaluation des programmes dans tous les secteurs. Les programmes devraient également promouvoir une documentation adaptée aux enfants et soutenir les organisations et les initiatives des enfants.

Les clubs d'enfants au Sri Lanka, en Ouganda, au Népal, au Soudan et ailleurs offrent de multiples exemples sur comment créer une plate-forme pour les propres initiatives des enfants. Avec le soutien de leurs pairs, les enfants ont confronté les forces armées des deux parties en conflit aux problèmes de recrutement, de passage sécurisé vers l'école, et d'occupation des écoles par les forces armées. Ils ont sollicité l'aide de leurs familles, diffusé des messages de paix et tenu des discussions dans leurs villages avec des adultes sur des questions telles que l'abus d'alcool et la violence.

Save the Children a formé des clubs de filles et de garçons parmi les réfugiés Sierra Léonais au Libéria. Les jeunes ont reçu une formation dans des domaines tels que les droits de l'enfant, la protection et la participation des enfants, les questions de sexualité et de VIH/SIDA, etc. Chaque club a élu un comité et petit à petit, ils sont devenus autonomes. Ils ont également envoyé des représentants au niveau du Comité de Gestion des camps. Dans chaque secteur du camp, une fille ou un garçon a été nommé pour jouer le rôle d'avocat et investi comme responsable de la protection des enfants dans son secteur. Cela a permis de fournir avec succès à tous les enfants, et notamment aux enfants séparés et placés en famille d'accueil, l'occasion de partager leurs problèmes et préoccupations avec d'autres adolescents à qui ils pouvaient faire confiance. Plusieurs d'entre eux ont pu confier leurs problèmes d'abus et de discrimination à leurs pairs plutôt qu'à des adultes, et ceux-ci pouvaient par la suite porter ces questions auprès de Save the Children ou du groupe communautaire approprié. Plus généralement, les clubs ont permis aux enfants séparés et aux enfants handicapés de s'intégrer à d'autres jeunes.

Suite au tremblement de terre qui a sévi au Pakistan en 2005, l'analyse de la réponse de Save the Children a montré que la création de forums pour la participation des enfants, accompagnée d'une réponse à une situation d'urgence de plus grande échelle, a permis de réduire les effets traumatiques de l'urgence sur les enfants, de restaurer la confiance des enfants en leurs propres capacités à prendre des initiatives pour le bien commun, d'identifier rapidement les besoins de protection et de développement des enfants et d'atteindre les enfants et les familles les plus marginalisés.

**La survie et le développement :** Les enfants constituent la majorité des populations touchées dans la plupart des situations d'urgence. Qu'elles résultent de conflits armés ou de catastrophes naturelles, les situations d'urgence constituent toujours une menace pour les besoins immédiats de survie et de développement des enfants à long terme. Le fait de négliger les besoins des enfants dans les situations d'urgence peut avoir des répercussions sur leurs droits aussi bien à la survie qu'au développement.

**La non-discrimination :** Au cœur de tous les efforts destinés à protéger les enfants en situation d'urgence, se trouvent le plaidoyer et une bonne planification des programmes, afin d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour un accès égal de tous les enfants aux services de base, à la protection et à l'éducation (indépendamment de l'âge, du sexe, des

capacités, de la religion, de l'origine ethnique), le bien-être affectif des enfants ainsi que la protection de leurs droits légaux et humains. Il est également important de veiller à ce que les programmes ne favorisent pas les stéréotypes de genre ou sur les groupes minoritaires.

**La responsabilité :** Dans le contexte d'un vaste cadre juridique international, la CDE fournit un soutien global aux droits de l'enfant, y compris des mécanismes de suivi des responsabilités. Les approches basées sur les droits dans les interventions d'urgence mettent l'accent sur la responsabilité juridique et morale des Etats et/ou autres organes statutaires de protéger ou de porter assistance aux populations touchées par des conflits armés ou des catastrophes.<sup>47</sup> De même, tous les acteurs impliqués dans les secours d'urgence ont une responsabilité morale et Save the Children soutient toute une gamme de mécanismes permettant aux bénéficiaires des programmes d'apporter leur contribution et/ou de faire part de leurs doléances. Dans le cadre d'une approche basée sur les droits, les personnes affectées ne sont pas considérées comme des « objets de charité » ou des victimes impuissantes mais sont encouragées et habilitées à revendiquer leurs droits. Les enfants, leurs familles et les communautés sont perçus comme des acteurs clés dans les interventions d'urgence.

**L'intérêt supérieur de l'enfant :** Toute action ou décision prise concernant un enfant doit être dans son intérêt supérieur, en termes de développement à long terme et de bien-être.<sup>48</sup> Cette évaluation sera influencée par sa capacité à faire des choix éclairés, par la volonté des tuteurs légaux, par les menaces et ressources spécifiques, ainsi que par la CDE et d'autres normes spécifiques applicables dans le contexte particulier.

**L'indivisibilité :** L'indivisibilité des droits signifie qu'une approche holistique doit être adoptée lorsqu'on travaille avec des enfants. Cela signifie qu'il faut d'abord et avant tout considérer les enfants comme des êtres humains à part entière, plutôt que de réduire leurs vies à des « problèmes » ou à des rôles distincts (par exemple enfants soldats, réfugiés). Cela signifie également : la nécessité de reconnaître que pour accomplir des changements positifs dans un domaine donné comme la réduction de la prostitution infantile, il pourrait s'avérer nécessaire de travailler aussi dans d'autres secteurs (par exemple l'appui psychosocial, la génération de revenus).

**L'analyse situationnelle :** La mise en œuvre d'une analyse situationnelle de haute qualité est la meilleure garantie qu'une action directe, par le biais du plaidoyer et des programmes, est entreprise pour protéger les enfants et prévenir de nouvelles violations. Elle constitue également la première étape vers la définition des priorités, et la situation de référence pour évaluer le progrès et l'impact des interventions. L'analyse situationnelle est un processus d'évaluation continu d'une situation complexe et instable, où la programmation et la planification doivent être adaptées en conséquence. Il est nécessaire dès le départ, de s'inscrire dans une perspective à long terme pour se prémunir contre la dépendance et la cessation soudaine des services.

Suite au tremblement de terre survenu au Pakistan, l'analyse situationnelle menée par Save the Children a montré que des orphelines étaient données en mariage à des étrangers. Le personnel de protection de l'enfance en a informé les autorités compétentes qui ont placé des barrages routiers sur les principaux axes menant hors de la région et, ont commencé à contrôler tous les véhicules pour s'assurer qu'aucune fille n'était conduite hors de la zone contre son gré.

<sup>47</sup> Voir l'annexe I pour le résumé sur le Cadre Juridique International

<sup>48</sup> Voir les Directives sur la détermination formelle de l'intérêt supérieur de l'enfant, UNHCR, 2006, p. 6 et Action pour les Droits des Enfants (ARC).

L'analyse situationnelle identifie les acteurs qui influent sur la situation, à la fois positivement et négativement. Elle identifie et évalue les ressources locales existantes, aussi bien humaines que matérielles. Elle attire également l'attention sur les lacunes, les risques et les facteurs de protection<sup>49</sup> dans la situation réelle pour différents groupes d'enfants et de familles. L'analyse situationnelle devrait également identifier les forces et faiblesses propres de Save the Children ainsi que les voies et moyens d'aller de l'avant afin de faciliter le processus de planification de manière stratégique et intégrée.<sup>50</sup>

Il peut y avoir des moments – en particulier au début d'une situation d'urgence – où la seule façon possible de recueillir des informations est de procéder à une évaluation rapide. Cela peut être réalisé grâce à une combinaison de revue documentaire et d'interviews/ observations sur le terrain. La participation des communautés et des enfants dans la collecte et l'analyse des données est essentielle.

### **Comment travailler avec les communautés locales**

Les approches à base communautaire sont un moyen efficace de rétablir le bien-être des enfants touchés par un conflit armé ou une catastrophe naturelle car, elles permettent aux communautés de reprendre le contrôle de leurs propres vies; de faciliter la restauration des services (comme les écoles, les maternelles, les infrastructures sanitaires et les activités récréatives); et contribuent à restaurer ou à créer une multitude d'autres structures de soutien au sein de la communauté; et permettent aux gens de s'attaquer aux problèmes qui continuent à leur causer du stress<sup>51</sup>.

L'une des principales critiques de la réponse humanitaire au tsunami de 2004 était le manque de compréhension du contexte local et la réticence et/ou l'impossibilité de consulter et de travailler à travers les communautés, les groupes et les organisations locales. C'est cela qui a été à l'origine d'une programmation inadaptée et de mauvaise qualité qui, dans certains cas, avait même sapé les progrès réalisés par les initiatives locales. Les revues avaient clairement indiqué que les organisations internationales devaient respecter le rôle et la responsabilité des Etats affectés comme étant les principaux responsables et autorités dans la réponse aux catastrophes naturelles.

L'approche à base communautaire identifie les stratégies et mécanismes de protection permettant de s'adapter et qui existent au sein de la communauté et cherche à les utiliser pour renforcer la résilience des enfants et de leurs familles. Les communautés identifient leurs besoins et ressources actuelles et, participent ensuite à l'identification et à la mise en place de stratégies qu'elles jugent appropriées à leur situation. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités des enfants sur comment se protéger, signaler les abus et en même temps renforcer la capacité des adultes à consulter et à impliquer les garçons et les filles.

---

<sup>49</sup> Les facteurs de protection sont, par exemple un engagement et une forte implication de la communauté, des réseaux fonctionnels entre les individus et une tradition de prise en charge des personnes vulnérables, un leadership basé sur la confiance et fonctionnel, la connaissance et l'éducation.

<sup>50</sup> Voir le kit de ressources ARC : Analyse de Situation

<sup>51</sup> Voir le kit de ressources (ressource documentaire) ARC : Comment travailler avec les enfants.

Save the Children soutient 67 comités de protection d'enfants en Côte d'Ivoire qui se sont attelés avec succès à l'enregistrement des naissances, à l'organisation de cours d'apprentissage non-formels et de formation professionnelle, à la médiation familiale, à l'identification et à la résolution de problèmes de pédophilie, à l'organisation d'activités récréatives, mais aussi à mener des actions de plaidoyer pour que les enfants soient exemptés du service militaire, et ont servi de relais avec les ministères.

Les expériences vécues au Pakistan suite au tremblement de terre de 2005<sup>52</sup> ont prouvé que la participation active des communautés dans la définition de la réponse et le processus de sa mise en œuvre ont à la fois permis d'améliorer la qualité et la rapidité des interventions :

- Les communautés sont souvent les mieux placées pour juger des besoins de protection des enfants et des familles vulnérables. Le fait de les impliquer dans les opérations de secours permet d'assurer une protection maximale et durable des enfants contre les groupes vulnérables;
- De nombreuses structures sociales indigènes s'occupent d'office de la protection des enfants. Avec un peu de motivation et de soutien, ces structures peuvent être mobilisées pour assurer la protection des enfants sans familles ou le soutien des adultes;
- L'absence d'opportunités économiques contraint souvent des familles à placer leurs enfants dans des situations à risque, une réalité qui est encore plus accentuée pendant les situations d'urgences. En créant des interrelations entre les initiatives de protection de l'enfant et les moyens d'existence, on peut empêcher que les enfants s'adonnent au travail dangereux;
- Le non accès à l'école combiné à l'absentéisme des enseignants, prive les enfants d'éducation. Mais plus grave encore est l'attitude des familles vis-à-vis de l'éducation des enfants. Cela doit être traité par des campagnes massives de mobilisation communautaire.

Si la mobilisation communautaire dans les camps d'aide humanitaire a été largement documentée, peu d'attention a été accordée en revanche aux zones urbaines. Avec le nombre croissant de citadins, c'est un secteur qui nécessite un examen plus approfondi.

### **Comment développer des systèmes de protection de l'enfant**

Une approche fondamentale dans les interventions d'urgence de Save the Children consiste à travailler et à s'appuyer sur la capacité de systèmes nationaux de protection de l'enfant, en particulier les ministères concernés car, ils ont la responsabilité primordiale de la protection des citoyens.

La présence à long terme de Save the Children dans les pays, en particulier ceux impliqués dans les conflits armés, est bien appropriée pour une coopération continue avec les autorités gouvernementales, les partenaires locaux et les institutions à tous les niveaux dans le développement ou le renforcement d'un système national de protection de l'enfance.

Le système doit opérer dans le cadre des droits de l'enfant et évoluer en utilisant une stratégie axée sur la coopération inter-départementale, des mesures visant une éducation continue du public, la réforme de la législation, le développement de politiques et de directives, la recherche

---

<sup>52</sup> *Rising from the Rubble – Communities lead the Earthquake Response, Save the Children Suède, 2006, p.32*

et la documentation. Les autorités gouvernementales représentant les services de santé, du bien-être social/la protection de l'enfant, l'éducation et la justice sont les plus concernées.

Puisque la protection de l'enfant est une entreprise aussi multidimensionnelle, le système national doit encourager la coopération entre plusieurs institutions et organisations œuvrant pour la protection de l'enfant, pour les droits et le développement de l'enfant. Le système de protection devrait être opérationnel à tous les niveaux administratifs, avec des liens entre les différents niveaux, et ceux qui travaillent dans le système doivent avoir des rôles bien définis.

En ce qui concerne la prévention et les interventions directes en faveur des enfants exposés à des risques, il est plus important d'agir au niveau communautaire. Les comités de protection de l'enfant à base communautaire doivent développer aussi bien la capacité de gérer à la fois les blessures résultant de la guerre par le biais d'un système d'orientation, que les questions de séparation familiale, la prévention du recrutement des enfants dans les forces et groupes armés, la prévention et la réponse à toutes les formes de violence contre des enfants, ainsi que le plaidoyer.

Save the Children et ses partenaires peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des capacités, la coopération et l'aide financière aux comités de protection de l'enfant à base communautaire. Faciliter une participation significative des enfants à tous les niveaux est essentielle au bon fonctionnement d'un système de protection de l'enfant.

Au Népal, Save the Children a appuyé l'installation et le renforcement des capacités des comités de protection de l'enfant au niveau des villages (CPEV) et des districts (CPED) pendant le conflit armé. Il a également été membre du comité central pour la protection sociale de l'enfant dirigé par le gouvernement, qui fixe le mandat des comités de protection de l'enfant de niveau inférieur. Le CPED a coordonné à la fois les ressources de l'Etat et des ONG dans le district, et assuré la compilation de statistiques sur les enfants à risque et a reçu les recommandations du CPEV. Ce dernier a identifié les enfants blessés et séparés, et pris des mesures pour leur venir en aide. Ils ont abordé les deux parties en conflit au niveau local et les ont appelé à respecter les droits de l'enfant. Ils ont coopéré avec les clubs d'enfants qui étaient également représentés dans le CPEV. Durant la période post conflit, les CPEV sont formellement devenus partie intégrante du système national; ils prêtent également attention à toutes les formes de violence contre les enfants.

Le renforcement des capacités est important pour les gouvernements ou autres responsables identifiés vu qu'ils ont la responsabilité première de protéger les enfants à l'intérieur de leurs territoires. Beaucoup de gouvernements sont confrontés à des contraintes de ressources, ce qui limite leur capacité d'étendre et de surveiller les services requis pour la protection des enfants. Des fonctionnaires nationaux et locaux devraient être impliqués dans les échanges et dans la planification des évaluations, des formations et les discussions de politiques.

Après le tsunami, Save the Children a immédiatement accepté de détacher à long terme deux membres de son personnel de protection auprès du gouvernement Indonésien au niveau provincial et national. Ceci a beaucoup amélioré la capacité de l'agence à réaliser un changement durable pour les enfants touchés par l'urgence et dans le pays tout entier. Finalement, la remise de la base de données des enfants séparés au gouvernement était le résultat de l'un de ces détachements.

En 2000, Save the Children avait identifié quatre communautés rurales en RDC pour la création des réseaux de protection de l'enfant (appelés Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant ou CCPN). Leurs activités concernaient principalement la sensibilisation et la médiation entre les familles vulnérables et leurs enfants, l'éducation non formelle, l'alphabétisation et la formation aux petits métiers (comme la broderie, la couture, la menuiserie et l'élevage à petite échelle) destinées à développer la capacité des enfants à générer des revenus afin de prévenir l'exploitation. L'organisation avait ciblé les communautés les plus touchées par la guerre où elle intervenait déjà, notamment en matière de secours d'urgence ou de santé et de nutrition. Cette approche multisectorielle a aidé à rendre le travail efficace puisque les réseaux ont accordé la priorité à la réhabilitation des écoles et des centres de santé comme étant des activités qui bénéficient à tous les enfants. En 2003, il y avait onze CCPN, un à Bukavu et un à Goma et neuf autres dans des communautés rurales.

## **Liens entre la protection et les autres domaines d'intervention**

### **La coordination**

Il y a eu tout récemment une évolution vers des approches plus harmonisées dans la mise en œuvre de la protection en situation d'urgence qui a eu des effets positifs sur les enfants. Grâce à la collaboration, la barre a été fixée plus haut sur certains fronts : les enfants associés aux groupes et forces armés (Principes de Paris), la réinsertion (directives inter agences pour la réinsertion en Afrique de l'Ouest), la recherche et la réunification des familles (base de données inter-organisations), la coordination générale (un réseau inter-organisations de protection de l'enfant) et la santé mentale (directives).

Il doit y avoir une coordination entre tous les acteurs impliqués dans une intervention humanitaire et avec le gouvernement pour réduire le risque de chevauchement et de marginalisation de certaines zones géographiques ou de certains groupes parmi la population touchée. L'accent mis sur les approches intégrées dans les situations d'urgence – à travers l'approche par groupes de l'ONU - a permis d'améliorer la coordination entre les organisations. Cependant, son potentiel à améliorer la réponse par rapport aux risques auxquels les garçons et les filles sont confrontés et à leurs besoins ultérieurs demeure inexploité et il est nécessaire d'avoir un leadership fort sur le terrain.

Le succès des programmes de protection passe par une coordination efficace entre les nombreux partenaires tels que les populations locales, les responsables de camp, les responsables de district, les organisations gouvernementales au niveau national, les ONG et les agences intergouvernementales. Les organisations devraient coordonner leurs actions pour s'assurer que des visites régulières soient programmées partout où la protection constitue une préoccupation prioritaire. Pour une coordination efficace, il est essentiel que les différentes agences travaillent en réseau et, programment ensemble les visites de terrain, l'évaluation des besoins, le suivi des activités, le contrôle et, fournissent davantage de feedback.

Les agences devraient désigner des points focaux de protection au sein de leurs organisations pour recueillir et présenter les questions de protection de l'enfance et les préoccupations de tous les secteurs pour faciliter l'orientation des différents cas.

Save the Children va mener toute une série d'interventions pendant les urgences, comme dicté par une analyse situationnelle exhaustive qui reconnaît que les enfants peuvent être exposés simultanément à plusieurs risques. Dès le début de chaque intervention d'urgence l'organisation travaille à développer un programme intégré en coordination avec tous les acteurs concernés en vue d'accroître son efficacité.

La protection des enfants est renforcée par le travail dans les autres secteurs. Les problèmes de protection que rencontrent les enfants peuvent être atténués en offrant des services de base de haute qualité comme l'alimentation, l'habitat, la santé, l'éducation, l'eau et des installations sanitaires, et en adoptant des lois bien articulées et favorables aux enfants. De même, les problèmes peuvent être aggravés par des services conçus et/ou assurés de façon médiocre; par exemple, si les latrines ne sont pas adaptées à la taille des enfants ou sont mal entretenues, les filles et les garçons iront plus loin de leurs maisons ou écoles pour se soulager ou, si les distributions de denrées obligent les parents/tuteurs à quitter leurs habitations pour passer de longues heures à attendre dehors, les enfants sont laissés sans surveillance adéquate.

Save the Children a travaillé pendant plusieurs années dans le camp de réfugiés de Sinje au Libéria. La stratégie générale de protection de l'organisation peut être décrite comme étant une approche « horizontale », qui exigeait une intégration rigoureuse du travail avec les enfants séparés/placés en famille d'accueil à d'autres aspects du programme et à celui des autres organisations c'est-à-dire l'éducation, la formation professionnelle, la formation aux compétences de vie, le soutien aux enfants handicapés, les programmes de subsistance, etc. Cela a contribué à éviter de stigmatiser davantage les enfants séparés. La prise de conscience des dangers de la discrimination dans les foyers d'accueil a permis d'aboutir à une stratégie de soutien multisectorielle impliquant diverses structures communautaires, avec la participation active des enfants eux-mêmes. Une formation et une sensibilisation à l'échelle communautaire dans des domaines tels que les droits de l'enfant, la protection de l'enfant, l'importance de la participation des enfants, les dangers du mariage précoce, le VIH/SIDA etc., ont contribué à soutenir le travail plus spécifique avec les enfants séparés.

Le personnel de protection de Save the Children a développé des liens avec trois secteurs particuliers dans les interventions d'urgence : l'éducation, les moyens d'existence et la santé.

### **L'éducation**

L'éducation doit être une priorité dans les interventions d'urgence parce qu'elle peut protéger les enfants lorsqu'elle est correctement assurée, sûre et de haute qualité. Cette protection peut être physique, psychosociale ou cognitive et peut être efficace pour atténuer les risques identifiés ci-dessus.

En Indonésie, Save the Children a développé un Cadre d'Apprentissage pour les Enfants Affectés par les Urgences qui définit trois domaines d'apprentissage particulièrement importants pour les enfants dont la vie et l'éducation ont été perturbées. Le premier traite des aptitudes de survie pour aider les enfants à vivre sans risque dans les camps et autres abris provisoires. Le second est axé sur le développement individuel et social pour aider des enfants à surmonter les expériences négatives qu'ils ont eues à vivre pendant le conflit. Le troisième les aide à développer des aptitudes d'apprentissage et propose aux enseignants des activités pour aider les enfants à renouer avec l'apprentissage lorsque leur éducation a été interrompue.

L'éducation joue un rôle structurel majeur en restaurant la routine habituelle, en contribuant à la stabilité et en rétablissant un sentiment de normalité dans une situation de stress extrême pour les enfants et les familles. Le fait d'aller à l'école donne aux enfants l'occasion d'être avec leurs camarades et de l'espoir pour un meilleur avenir. En outre, il est souvent plus facile de mettre en œuvre des activités de réhabilitation communautaire - telles que les loisirs et l'expression créatrice - qui peuvent aider les enfants à faire face à des événements traumatisants dans un cadre éducatif.

Des activités éducatives structurées peuvent être ciblées pour répondre aux menaces spécifiques qui pèsent sur les enfants dans le contexte de l'urgence, telles que le recrutement ou l'ostracisme résultant de leur expérience par rapport à l'urgence. L'exactitude de l'information, combinée à des compétences de base en écriture, en lecture et en calcul, peuvent aider les enfants à prendre de meilleures décisions pour leur sécurité. Les écoles peuvent assurer la protection physique en offrant des espaces sécurisés et aménagés pour apprendre et jouer et qui soient accessibles à tous les garçons et filles.

Les écoles ont également la possibilité de détecter et de signaler les cas de violence domestique et d'abus à l'égard des enfants, d'identifier et de recenser les enfants qui auraient besoin d'un suivi particulier, de protection ou d'appuyer les systèmes de protection existants. En effet, les enseignants qui sont formés aux droits de l'enfant et à l'utilisation de supports pédagogiques adaptés aux enfants jouent un rôle de leadership crucial dans leurs communautés; ils peuvent être très persuasifs pour amener les administrateurs d'écoles et les fonctionnaires des ministères à s'acquitter de leur responsabilité de réaliser le droit des enfants à l'éducation dans toute situation. Enfin, les écoles peuvent également servir de moyen efficace pour identifier et réunir les enfants séparés de leurs familles.

### ***Les moyens d'existence***

L'apparition soudaine d'une urgence ou l'urgence prolongée peuvent détruire les moyens d'existence de familles et de communautés tout entières. Les stratégies mises en place par ces dernières pour s'adapter au changement ou à la détérioration des paramètres peuvent englober des mécanismes d'adaptation qui exposent les enfants à des risques d'exploitation et d'abus. L'expérience considérable de Save the Children a montré l'importance d'avoir des revenus suffisants pour la famille dans la protection des garçons et des filles en situation d'urgence.

Cela est important non seulement pour leur survie et leur développement, mais également pour leur protection contre l'exploitation et les abus et pour préserver leur dignité et celle de leurs parents. La pauvreté peut accroître les risques d'exploitation chez les enfants, à la fois au plan sexuel et physique, et peut accroître le risque d'autres formes d'abus telles que la négligence et l'abandon. Elle peut en outre pousser les enfants à s'engager dans d'autres stratégies de survie à haut risque (par exemple, adhérer à un gang ou s'impliquer dans des activités criminelles à des fins économiques). Les adolescentes, en particulier, sont vulnérables à la pression d'offrir des services sexuels à des hommes plus riches, pour pouvoir satisfaire les besoins essentiels de la famille<sup>53</sup>.

De nombreux enfants qui sont déplacés durant l'urgence n'ont pas eu l'occasion d'apprendre les bonnes pratiques agricoles, et méconnaissent souvent les moyens d'existence traditionnels de leurs familles du fait de leur séjour prolongé dans un environnement d'assistance

---

<sup>53</sup> Voir *From Camp to Community: Liberia Study on Exploitation on Children*, Save the Children UK 2006



humanitaire. Le personnel de protection a besoin de travailler en étroite collaboration avec les acteurs qui promeuvent les moyens d'existence à chaque étape d'une urgence et de consulter régulièrement les enfants et leurs parents/tuteurs afin d'ajuster les programmes en fonction de l'évolution de leur situation économique<sup>54</sup>.

Au Libéria, Save the Children a mis sur pied un programme visant à mettre d'anciens enfants soldats et d'autres enfants vulnérables en relation avec des entreprises. Un jeune garçon de 16 ans s'est attiré des ennuis lorsqu'on a découvert qu'il avait reçu de l'argent d'une femme pour réparer une chaise mais n'avait pas effectué le travail. Il avait abandonné l'école et avait commencé à traîner avec ses amis dans les ghettos. Les agents communautaires chargés de la sensibilisation ont suivi le cas avec l'appui des membres du Comité de Protection de l'Enfant; le garçon a été gracié et autorisé à reprendre la formation. Les assistants sociaux de Save the Children lui ont assuré un suivi constant jusqu'à la fin de sa formation et ont régulièrement mené des séances de médiation avec des membres de la communauté qui avaient connu des problèmes similaires avec d'autres bénéficiaires.

## **La santé**

Les liens entre la protection de l'enfant et la santé sont nombreux, et vont bien au-delà de la violence basée sur le genre. Une collaboration étroite peut être nécessaire dans la conception et la mise en œuvre de services hospitaliers pour décourager l'abandon d'enfants, le passage d'exams médicaux et l'orientation d'anciens enfants soldats, les campagnes de sensibilisation sur la question du châtement corporel, l'assistance aux orphelins et autres enfants vulnérables ainsi qu'une multitude d'autres défis.

Les agents de santé sont souvent les premiers points de contact pour ce qui concerne les cas d'abus sexuels ou physiques et de négligence. Le personnel de santé et les comités de santé communautaires peuvent jouer un rôle important aussi bien dans l'orientation des cas individuels qui nécessitent une protection que dans l'analyse des tendances. Les comités de santé gèrent souvent des programmes de sensibilisation communautaire qui peuvent être jumelés à la dissémination de messages de protection.

Il est donc important dans une équipe de santé, de désigner un point focal avec qui les praticiens de la protection de l'enfant peuvent planifier des programmes et gérer les cas et les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

---

<sup>54</sup> Voir section 7.4 dans les Directives inter-agences pour trouver des outils de planification d'une approche intégrée à la réinsertion économique.

# Une réponse intégrée à travers le plaidoyer et les programmes

Le plaidoyer pour les droits des enfants est un moyen stratégique « de parler en faveur des enfants et de leurs droits » et d'apporter des changements dans les politiques, les pratiques et les attitudes qui feront une différence positive et durable dans la vie des enfants.<sup>55</sup> Le travail de plaidoyer et de programmation a la même importance dans le combat de Save the Children pour les droits de l'enfant, même en période de conflits armés et de catastrophes naturelles. Une forte intervention d'urgence nécessite une combinaison d'approches, afin de bénéficier directement et indirectement aux garçons comme aux filles, et d'amplifier les effets positifs.

Un bon plaidoyer peut influencer les acteurs à travailler pour la protection des enfants en dehors des zones ou secteurs d'intervention de Save the Children. Les organisations locales peuvent servir de porte-parole pour encourager les partenaires à atteindre les personnes les plus vulnérables, y compris les enfants. Les donateurs peuvent exiger aux potentiels bénéficiaires de financements d'élaborer un plan indiquant comment leur travail va renforcer la protection des enfants.<sup>56</sup>

Au Népal, les écoles étaient souvent prises sous les feux croisés de la guérilla maoïste et de l'armée. En réponse, Save the Children a élaboré le concept des « écoles zones de paix (EZP) » et lancé une stratégie de plaidoyer soigneusement conçue. Cinq des principaux partis politiques se sont publiquement engagés à respecter les EZP et une coalition nationale pour les EZP comprenant 35 organisations de défense des droits de l'enfant fut mise sur pied. En conséquence, le cabinet du Premier Ministre a publié des directives de protection de l'enfant à l'intention des forces de sécurité. Les enfants et les clubs d'enfants se sont eux-mêmes réclamés comme zones de paix au niveau de l'école et de la communauté. Cette déclaration fait que nul n'est autorisé à entrer dans l'enceinte d'une école avec des armes. Les deux parties au conflit doivent accepter d'observer le cessez-le-feu à certaines occasions et reconnaître qu'il est inacceptable de perturber des activités organisées par ou pour des enfants et que tous les enfants devront être traités avec sollicitude.

Pour être efficace, le plaidoyer exige une recherche basée sur des preuves et une planification rigoureuse.

## Questions transversales

### La vulnérabilité pré-établie

Dans la plupart des situations de conflit armé et de catastrophes naturelles, les enfants les plus gravement touchés sont souvent ceux qui vivent déjà dans la pauvreté et/ou qui sont victimes de discrimination et de marginalisation sociale. Un environnement instable et insécurisé se caractérise par une accumulation de risques, qui en soi peut conduire aux abus et à l'exploitation. Les catastrophes naturelles, les conflits armés et les déplacements peuvent compliquer davantage les problèmes.

<sup>55</sup> Définition du plaidoyer par l'Alliance Internationale Save the Children

<sup>56</sup> Faire de la protection une priorité : Intégrer la protection et l'aide humanitaire, Groupe de travail InterAction pour la protection, Avril 2004.

Pour maximiser les stratégies d'adaptation de la population touchée, il est important de reconnaître les différents facteurs de vulnérabilité, les besoins et les capacités des différents groupes. Des facteurs spécifiques, tels que le genre, l'âge, le handicap et la maladie intensifient la vulnérabilité et déterminent la capacité des gens à faire face à une situation d'urgence. L'incapacité de reconnaître les différences et les obstacles auxquels ils se heurtent pour obtenir un même niveau d'accès aux services et à un soutien appropriés peut se traduire par une marginalisation accrue.<sup>57</sup>

Les enfants d'âges différents et à différents stades de développement sont particulièrement vulnérables pendant les urgences. Par exemple, il est très difficile de réunifier les bébés séparés de leurs familles car ils ne savent pas parler; et les adolescents sont souvent plus vulnérables au risque d'être engagés dans les forces ou groupes armés en raison du besoin qu'ils ressentent de donner un sens à leur vie et d'avoir une identité, et de leur utilité comparative aux yeux de leurs chefs. Les enfants deviennent également vulnérables lorsqu'ils se retrouvent dans des situations particulières ou qu'ils ont vécu des expériences particulières. Par exemple, les jeunes filles qui ont perdu leurs parents peuvent être plus exposées au harcèlement sexuel, aux abus, au trafic et au mariage précoce que celles qui jouissent toujours d'une protection parentale.<sup>58</sup>

La recherche, la documentation et l'analyse situationnelle disponibles jetteront la lumière sur les vulnérabilités et les barrières sociales qui existaient avant la crise. Des solutions peuvent être identifiées grâce à des discussions organisées au niveau communautaire ou à travers le processus de l'analyse situationnelle décrit ci-dessus.

### **Le genre**

Save the Children croit en la nécessité d'aider tous les enfants à développer pleinement leur potentiel. Ainsi, le fait que l'inégalité entre les genres persiste et, peut même être aggravée dans les situations d'urgence, reste une préoccupation dans tous les aspects de notre travail.

La façon dont les garçons et les filles ont appris à se comporter est enracinée dans les pratiques éducatives des enfants dès la naissance. À l'âge de trois ans, les filles et les garçons imitent déjà le comportement des membres de la famille du même sexe. Les garçons qui voient les hommes dans leurs communautés et dans les médias se comporter de manière violente envers les femmes, en les traitant comme des objets sexuels et des êtres inférieurs, pensent que c'est un comportement masculin normal. Il est important que les attitudes et les traditions réellement ou potentiellement négatives soient mises en évidence dans l'analyse situationnelle des droits de l'enfant qui comprend une analyse de genre.

Certains garçons rejettent ces comportements sexistes, et bon nombre d'hommes prennent des mesures pour remédier à la discrimination et à la violence contre les femmes et les filles. En fait, les situations d'urgence et l'exposition à de nouvelles idées offrent parfois l'occasion de remettre en question les rôles de genre existants et de s'attaquer aux causes primaires à travers une approche à long terme.

Ces expériences devraient être utilisées comme des ressources pour planifier des interventions où les garçons et les hommes – en partenariat avec les filles et les femmes – prennent des mesures contre la discrimination basée sur le genre et la violence qui s'accroît souvent

---

<sup>57</sup> *Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes, le Projet Sphère, 2004, p. 57-58*

<sup>58</sup> *Outil d'évaluation rapide axée sur les enfants dès les premiers stades de l'urgence, Save the Children Suède, 2002*

dans les situations d'urgence. Il est nécessaire que le personnel de protection de l'enfant travaille à partir d'une approche basée sur le cycle de vie du projet et implique davantage des jeunes issus d'horizons divers afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et la non-violence. Il est important de développer des outils et des méthodes spécifiques à chaque tranche d'âge lorsqu'on travaille avec des garçons d'âges différents. Les outils doivent être conjointement développés avec des garçons issus de milieux culturels différents et doivent mettre l'accent sur les messages positifs indiquant que le changement est possible et qu'il a des effets positifs sur la vie des garçons.

### **Le VIH/SIDA**

Le VIH/SIDA et les situations d'urgence constituent ensemble une menace sérieuse pour la vie des enfants, en particulier celle des filles. On estime que 15 millions de jeunes sont directement menacés par le VIH/SIDA dans les conflits et les situations d'urgence à travers le monde.<sup>59</sup> Beaucoup d'enfants ont également perdu leurs parents (soit à cause du SIDA ou de l'urgence) et vivent sans protection ni assistance. Ils sont souvent privés de leurs droits fondamentaux à l'alimentation, à l'habitat, à l'éducation et à la santé.

En période de guerre, le VIH/SIDA se propage rapidement en raison des transactions sexuelles, de la violence sexuelle, de la faible prise de conscience du VIH/SIDA et de l'effondrement des services de base en matière de santé et d'éducation. Les normes en matière de comportements sexuels acceptables changent souvent dans les situations de conflit. En situation d'urgence et post urgence, nombre de filles sont contraintes de donner leur corps en échange de nourriture, de vêtements et d'autres accessoires essentiels pour elles-mêmes et pour leurs familles.

Tout ce qui précède est aggravé par un manque de connaissance et d'informations aigu sur le VIH/SIDA, ainsi qu'une absence quasi totale de services et d'informations sur la santé sexuelle et reproductive dans la plupart des situations d'urgence. Dans les communautés à forte prévalence de VIH/SIDA, la probabilité que les facteurs de stress externes provoquent une catastrophe peut être réduite. Etant donné que les personnes vivant avec le VIH/SIDA souffrent souvent de discrimination, elles ont besoin avec leurs enfants, d'une attention particulière afin de s'assurer que leurs besoins sont satisfaits.<sup>60</sup> Les approches conçues pour aider les enfants touchés par le VIH/SIDA et vivant dans des communautés stables – telles que les testaments et les réunions de famille – peuvent être adaptées et utilisées dans les situations d'urgence.

### **Le cadre de vie**

Les standards médiocres, s'agissant des habitations et l'environnement physique dans les situations d'urgence, peuvent avoir un grand impact sur la survie et le développement des garçons et des filles. Les enfants en bas âge, avec leur système immunitaire immature et leur envie de découvrir, sont beaucoup plus vulnérables à l'insalubrité et aux dangers environnementaux que les adultes. Les enfants peuvent ne pas vouloir utiliser les latrines lorsqu'elles sont sales et mal éclairées. Les plus jeunes iront se soulager à l'air libre, ce qui entraîne une augmentation des risques des maladies diarrhéiques auxquelles les enfants sont plus sensibles par rapport aux autres. Il est possible que les enfants plus âgés et les adolescents peuvent aller dans les champs au lieu d'utiliser les latrines, où ils deviennent beaucoup plus vulnérables, notamment les filles, aux abus et à l'enlèvement par des adultes ou sont exposés aux mines antipersonnel.<sup>61</sup>

---

<sup>59</sup> *HIV et conflit : Une double urgence, Alliance Internationale Save the Children, 2002, p. 8 et voir Lignes directrices du Comité permanent inter organisations pour le VIH / SIDA dans les situations d'urgence, 2003*

<sup>60</sup> *ibid*

<sup>61</sup> *Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes, Projet Sphère, 2004, pp 71-75, et voir les directives du HCR sur l'environnement dans les camps de réfugiés et de PDI.*

Les conditions de vie surpeuplées peuvent miner les normes et les pratiques sociales lorsque par exemple, les filles doivent se baigner et se changer en présence des autres membres de la famille, des invités ou des étrangers, ou si le fait que les enfants dorment dans la même pièce que les adultes entraîne des situations inconfortables ou des risques. Ces types de défis peuvent réduire de manière générale les normes comportementales, ce qui peut constituer des menaces particulières pour les filles.

De même, l'environnement physique influe directement et indirectement sur la sécurité des enfants au plan affectif. Les conditions de vie difficiles (comme l'insuffisance en eau pour garder les objets propres, l'absence d'intimité et le sentiment d'insécurité) rendent les adultes fatigués, anxieux, irritables et déprimés. Cela affecte leur capacité à être pour leurs enfants une source fiable de confort et de réconfort – et cela revêt une importance cruciale pour rétablir le sentiment de stabilité et de sécurité à la suite d'une catastrophe.

### ***L'enregistrement des naissances***

L'enregistrement officiel de la naissance d'un enfant par un acte administratif officiel est souvent compromis ou inexistant en période de conflits armés ou de catastrophes. Cet enregistrement officiel et permanent de l'existence d'un enfant est fondamental pour la réalisation de ses droits et la satisfaction de ses besoins pratiques. Garantir le droit des garçons et des filles à une identité et à une nationalité permet de leur assurer l'accès aux services de base, dont la vaccination, les soins de santé et l'inscription à l'école à l'âge approprié. Cela leur permettra plus tard d'obtenir un passeport, d'ouvrir un compte bancaire, d'obtenir un crédit, de voter et de trouver en emploi.

L'enregistrement des naissances est également indispensable dans les efforts de protection, notamment : la prévention du travail des enfants par l'application des lois fixant l'âge minimum d'accès au travail; s'assurer que les enfants qui ont des problèmes avec la justice ne sont pas traités comme des adultes; la protection contre l'enrôlement au service militaire ou la conscription avant l'âge; la lutte contre le mariage précoce; la réduction de la traite et pour aider les enfants rapatriés et les réunifier à leurs familles.<sup>62</sup> Des efforts doivent être déployés dans toutes les situations d'urgence pour trouver des moyens d'enregistrer les nouveau-nés et leur assurer une identité.

### ***La sensibilité au conflit***

Dans toute situation d'urgence, le travail de Save the Children doit tenir compte de l'effet qu'il exerce sur les structures et les mécanismes existants. Avant de mettre en œuvre des programmes et des activités, des mesures devraient être prises pour assurer que ces programmes n'affectent pas de manière négative ou ne nuisent pas les enfants et leurs droits. La résilience et les stratégies d'adaptation des enfants et de leurs familles devraient être renforcées et soutenues, tandis que les obstacles qui empêchent les enfants de réaliser leurs droits sont abordés et levés.

La simple présence de Save the Children dans les zones de conflit armé, peut avoir une incidence sur les parties ou sur la situation et, influencer sur son évolution. Le plaidoyer et les programmes, en réponse à la situation, peuvent également changer les dynamiques de pouvoir et, être perçus comme un soutien à certains intérêts. Ainsi, il est crucial que Save the Children soit sensible aux forces sous-jacentes qui sont en œuvre, et que nos interventions soutiennent les efforts visant à calmer le conflit et à favoriser un climat de réconciliation là où les efforts de paix peuvent prospérer. Cet objectif peut être atteint grâce à une bonne analyse situationnelle, régulièrement révisée.<sup>63</sup>

---

<sup>62</sup> *Fiches d'information sur la protection de l'enfant, UNICEF, 2006. p.13*

<sup>63</sup> *Pour de plus amples informations voir le manuel de l'Agence Suédoise pour le Développement (SIDA) sur Comment analyser au mieux un conflit, 2006.*

### **Prévention, préparation et réduction des risques**

Avant l'intervention humanitaire avant la crise elle-même, es enfants devaient être principalement impliqués dans la prévention et la réduction des risques d'arriver à des situations d'urgence, afin que leur impact sur les enfants et leurs parents/tuteurs soit considérablement réduit. Les plans nationaux de préparation aux urgences permettent de sauver des vies et d'atténuer les méfaits sur les enfants et les familles victimes de catastrophes. La réduction des risques de catastrophes (DRR) est « un cadre conceptuel regroupant des éléments (qui examinent) les possibilités de réduire au minimum la vulnérabilité et les risques de catastrophes dans une société, pour éviter (prévention) ou limiter (atténuation et préparation) les conséquences néfastes des aléas, dans le contexte plus large du développement durable ». <sup>64</sup> Elle localise les risques à un niveau où les dangers, les communautés et les environnements interagissent et s'efforce d'utiliser une approche systématique pour amoindrir les risques qui y sont associés.

Save the Children croit que les garçons et les filles ont le droit de jouer un rôle eux-mêmes dans la sécurisation de leurs communautés. Ils sont non seulement enthousiastes, mais sont fort susceptibles de contribuer à la préparation aux situations d'urgence et à diverses formes de réponse. <sup>65</sup> Ainsi, l'organisation travaille sur un certain nombre de programmes dirigés par des enfants sur la réduction des risques de catastrophes (CLDRR).

Le Ministère Cubain de l'Education et de la Protection Civile, en collaboration avec Save the Children et d'autres organisations, a lancé le projet intitulé : « We are Prepared, Listening to the Waters ». Son objectif était d'impliquer les jeunes dans les stratégies de gestion des risques d'inondations, de tremblements de terre et d'ouragans à Holguin, une province située à l'Est du pays. Quarante deux écoles ont adhéré à ce projet et, grâce à son succès, les autorités locales et les membres de la communauté chargés de protéger la population confrontée aux urgences peuvent maintenant faire appel à un grand nombre d'enfants pour aider en cas d'urgence.

Beaucoup d'opérations d'urgence perdent de vue la prévention de nouveaux dégâts. Save the Children croit qu'il est important d'intervenir de sorte à prévenir les éventuels problèmes de protection, tout en s'attaquant aux préoccupations de l'heure.

---

<sup>64</sup> *Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes*, <http://www.unisdr.org>

<sup>65</sup> *Voir Child-led Disaster Risk Reduction*, Save the Children UK (à paraître)

### **Participation des enfants à la reconstruction des écoles**

Au Sri Lanka, Save the Children encourage la participation des enfants dans les comités de reconstruction des écoles. L'environnement physique est un aspect très important de la vie des enfants. Les enfants devraient certainement avoir leur mot à dire dans la conception de leurs écoles. Les comités de reconstruction d'écoles sont un outil très efficace pour faire participer les enfants à la conception de leur environnement physique en mettant un accent particulier sur la réduction des risques de catastrophes. Toutes les reconstructions effectuées par Save the Children au Sri Lanka sont faites pour résister aux inondations, aux tsunamis, aux cyclones et aux tremblements de terre. Toutes les constructions comprennent des issues de secours de base. Les modèles sont adaptés aux enfants et ont été construits en tenant compte des suggestions des enfants.

« Nous sommes souvent confrontés à des cyclones. Il serait bien que ce bâtiment soit construit pour nous protéger contre de telles catastrophes ».

- Une écolière de Trincomalee

# Défis et perspectives d'avenir

## **Cœuvrer pour une protection durable de l'enfant**

Le travail de réinsertion et de développement qui permet de combler le fossé entre la première phase de l'aide humanitaire et la réadaptation à long terme, reste un défi majeur à relever. En général, les organisations sont financées pour procurer des services aux enfants pendant la crise, mais cette disposition tend à disparaître et n'est pas remplacée à mesure que les sources de financement humanitaire se tarissent. Les gouvernements devraient assumer les fonctions précédemment remplies par diverses organisations humanitaires, souvent sans financement adéquat et sans la capacité ou l'expertise technique requise. Dans certains cas, le manque d'engagement ou la mauvaise gouvernance signifie que ceux qui ont survécu à l'urgence se retrouvent avec un accès réduit ou inexistant aux services et à la protection essentiels.

Les urgences peuvent, toutefois, donner l'occasion de changer vers une société plus démocratique caractérisée par un développement et une paix durables. Toute intervention d'urgence devrait inclure un dispositif de suivi d'au moins 3 ans pour s'assurer que la communauté puisse tirer profit de ces programmes. Dans les zones sujettes aux crises, la préparation aux urgences, la réduction des risques de catastrophe menée pas les enfants et la préparation aux urgences sont également des moyens de tisser des liens entre le travail d'urgence et de développement.<sup>66</sup>

En période de conflit armé et de transition du conflit vers la paix, il arrive souvent que les enfants se sentent isolés, en colère, marginalisés et stigmatisés, en particulier s'ils ont été victimes ou recrutés pour commettre des actes de violence. Les filles et les garçons victimes sont souvent blessés et psychologiquement marqués, après avoir perdu des années de scolarisation et de socialisation. En outre, ils peuvent être rejetés par la société, alors qu'on attend des autres qu'ils reprennent les rôles qu'ils jouaient avant l'urgence.<sup>67</sup> Il se pourrait qu'ils ne soient pas conseillés ou guidés quant à la manière de surmonter leurs expériences pour devenir des membres productifs de leurs communautés. Ceux qui ne sont pas correctement réintégrés sont également susceptibles de participer à une montée en puissance de la violence, surtout s'ils sont des ex-combattants. Une concentration d'enfants peut en retour conduire à une recrudescence du banditisme et des conflits armés dans la région.<sup>68</sup>

En Amérique latine, Save the Children a soutenu des travaux de recherche sur la participation des garçons et des filles dans la violence armée organisée. Dans un certain nombre de pays, il existait un lien étroit entre les enfants issus de parents qui avaient perdu leur enfance du fait d'un conflit armé et une culture actuelle de la violence armée.

Il est également important de comprendre comment l'urgence a affecté les parents/tuteurs adultes, car ils constituent l'environnement de protection immédiat pour l'enfant. A la suite de conflits armés et de catastrophes, on note souvent une augmentation de la violence domestique, de l'alcoolisme, du désespoir et la destruction générale du tissu familial. Ces effets secondaires au sein du ménage sont souvent perçus par l'enfant comme étant plus

<sup>66</sup> Voir "Maintaining a focus on prevention and risk reduction" plus haut pour plus de détails.

<sup>687</sup> *Les enfants et les conflits armés : Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité des Nations Unies, 2000 (S/2000/712-a/55/150).*

<sup>68</sup> Voir *Neither War nor Peace* par Luke Dowdney. *Children and Organised Armed Violence, 2006* <http://www.coav.org.br> and *Struggling through Peace' Return and Resettlement in Angola, Human Rights Watch, 2003.*



graves et plus préjudiciables à son bien-être que les bombardements, les pertes matérielles, la fuite et les autres conséquences directes des situations d'urgence. Il est donc nécessaire que les programmes répondent aux besoins des parents et des autres tuteurs au sein de la famille et de la communauté et prennent en compte le caractère à long terme d'un tel travail.

En fait, l'un des principaux messages de plaider à l'intention des donateurs doit être que la réinsertion des enfants et la reconstruction d'environnements stables et protecteurs exige un engagement à long terme sur des années et non des mois. Ce travail comprend la réunification familiale, le renouvellement des opportunités d'éducation et la reconstitution des moyens d'existence, le renforcement des réseaux communautaires de protection de l'enfant et des systèmes nationaux de protection de l'enfant et la consolidation des activités de paix et de réconciliation.

La participation active des enfants et des jeunes dans la reconstruction de leurs propres vies et de leurs sociétés est un élément vital dans la réadaptation psychosociale des enfants touchés par les conflits armés et les catastrophes. La responsabilité de l'engagement à long terme et le suivi incombe aux organisations et aux donateurs. La manière dont les projets et les communautés sont suivis après les 3 à 6 premiers mois d'intervention d'urgence est cruciale pour renforcer la capacité des gens à survivre et à s'adapter et, fera une grande différence dans la rupture du cycle de crise et de pauvreté profonde qui se produit souvent à la suite d'une crise.

Il est vital de reconnaître l'importance capitale de l'intégration sociale et de la réconciliation dans le rétablissement affectif et social d'une communauté touchée par la violence.<sup>69</sup> Par conséquent, il est important de soutenir ces programmes qui intègrent des mécanismes d'adaptation protecteurs dans leurs activités de sensibilisation.

### ***Un financement adéquat***

La protection de l'enfant dans les situations d'urgence reçoit moins de fonds que d'autres secteurs : le rapport du Secrétaire Général de 2004, qui constitue une évaluation exhaustive du système des Nations Unies en faveur des enfants touchés par les conflits armés a montré, à partir d'une analyse du Processus d'Appels Consolidés (PAC) de 2000 à 2002, que les donateurs n'ont pas financé les projets en faveur des enfants touchés par les conflits armés au même niveau que d'autres projets. En moyenne, les donateurs ont accordé 73 % du financement demandé pour tous les projets du PAC mais seulement 60 % du financement sollicité pour les projets pour les enfants dans les conflits armés.<sup>70</sup> Les projets axés sur la protection de l'enfant ont reçu moins de financement que ceux pour la survie de l'enfant.

### ***L'espace humanitaire***

La protection de l'enfant dans les situations d'urgence repose sur les notions de base de la neutralité et de l'impératif humanitaire. L'un des principaux moyens de protection des enfants et autres civils est d'être physiquement présent pendant leur souffrance. Malheureusement, les attaques ciblées et aveugles, perpétrées contre des civils et des travailleurs humanitaires sont à la hausse et ainsi, il est de plus en plus difficile d'accéder aux enfants et aux communautés touchés par les conflits ou dans des systèmes politiques oppressifs.

---

<sup>69</sup> Voir les Directives inter-agences pour la réinsertion des enfants affectés par les conflits.

<sup>70</sup> La protection des enfants dans les situations d'urgence, (*Child Protection in Emergencies*), Alliance Internationale Save the Children, p. 11

Save the Children est heureuse de voir et de jouer un rôle dans la hiérarchisation/priorisation croissante de la protection des civils par l'ONU (notamment par le biais d'OCHA) et par l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, la détérioration de la situation sécuritaire exige des moyens de travail novateurs et créatifs, aussi bien qu'un plaidoyer fort et l'application du principe de l'accès humanitaire.

En 2006, un membre du personnel d'un partenaire de Save the Children en RDC pour la protection de l'enfant a été sauvagement assassiné en raison de son rôle dans la démobilisation des enfants des groupes armés.

Les réseaux communautaires de protection de l'enfant se plaignent également de l'insécurité. En juillet 2006, un bus accompagnant des enfants en partance pour la réunification familiale a été arrêté; les enfants ont été enlevés et emprisonnés pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'ils réussissent à s'échapper.

Durant toute la première moitié de l'année 2007, le personnel n'a pu accéder à des localités telles que Rutshuru dans le Nyamilima pour réunifier des enfants en raison des combats en cours.

### ***Informations relatives aux données sur la protection de l'enfant***

Dans de nombreuses situations d'urgence, un obstacle important à la protection de l'enfant est l'absence de données précises concernant les enfants vulnérables. Le nombre exact de personnes à risque, y compris les enfants d'âges différents n'est pas souvent connu dans les camps de personnes déplacées (PDI) et de réfugiés. Il est donc difficile d'évaluer avec précision les besoins et de planifier la fourniture de services. Toutes les agences humanitaires devraient contribuer à la protection des enfants en collectant des données désagrégées par âge et par sexe dans le cadre de tout exercice d'évaluation. A travers l'échange régulier de ces données avec les agences de protection de l'enfant mandatées, la communauté humanitaire pourrait avoir une idée plus claire de la situation relative à la protection de l'enfant. Il est important de prendre conscience que les données pourraient être utilisées à des fins politiques et de veiller à la neutralité politique de l'organisation à tout moment.

Outre l'insuffisance de données disponibles, il y a la question de l'exactitude en raison du silence et de la sensibilité de plusieurs questions liées à la protection, telles que la violence sexuelle, le placement en famille d'accueil, la traite et la violence domestique. Les programmes doivent déterminer quelles sont les informations nécessaires pour leur travail et les collecter ou encourager d'autres à le faire, et s'assurer qu'elles soient utilisées et ne soient pas un simple exercice d'écriture.

La protection de l'enfant dans les situations d'urgence est un volet relativement nouveau par rapport à d'autres secteurs comme la santé, l'eau ou l'assainissement. En tant que tel, tout un ensemble de connaissances est en train d'être développé sur cette question. En outre, alors que les liens entre le travail d'urgence et de non-urgence doivent être soutenus, on ne peut appliquer à la protection de l'enfant les résultats de la recherche sur les non-urgences de même manière qu'on pourrait le faire aux autres secteurs comme l'éducation ou la santé. Par exemple, il est nécessaire de mener des recherches sur les résultats des différentes approches utilisées pour la clôture ou le transfert des dossiers portant sur des cas individuels entre les systèmes. Save the Children a joué un rôle central pour faire avancer la documentation et la recherche dans le secteur. Elle reste attachée à cette fonction, en dépit des difficultés à financer la recherche.

## **Les capacités existant dans le secteur**

Comme mentionné ci-dessus, la protection de l'enfant est une nouvelle discipline dans l'action humanitaire. Ainsi, il n'existe pas de cadre de pratique établi, ni d'équipe/de groupe de professionnels au niveau mondial ou de centre d'excellence pour la recherche, la documentation et la formation. Les équipes sectorielles sont plus réduites, plus récentes et moins formées que les collègues des autres secteurs.

Il est généralement admis que la protection de l'enfant constitue une réponse dans la première phase. Cependant, il n'y a eu aucune cartographie pour déterminer à quoi cela devrait ressembler ou quelle devrait en être l'ampleur. Les réponses, et donc le secteur lui-même, sont généralement orientés par la disponibilité de fonds et de personnel compétent, au lieu des besoins. Dans le domaine de la protection plus que dans d'autres, l'ampleur et la nature de la réponse doivent être bien définies et justifiées par des critères objectifs. Ceci pour deux raisons : d'abord, les interventions peuvent sauver des vies et ensuite, le comportement de la personne responsable et les responsabilités qu'ils prennent dans ce domaine sont particulièrement importants pour résoudre quelques uns des problèmes immédiats et les causes profondes de la violence.

En somme, il y a un besoin urgent de créer des normes de qualité et des systèmes d'apprentissage à partir desquels des disciplines plus développées pourraient tirer profit, de former le personnel et de financer les programmes de manière adéquate. Save the Children a lancé ce processus et a déjà réalisé certains travaux essentiels en accélérant la formation de nouveaux professionnels, en utilisant un cadre conçu par les praticiens actuels et sur la base des compétences.

# Surveillance et communication des renseignements relatifs aux violations flagrantes des droits de l'enfant dans les urgences

L'impunité des violations des droits de l'enfant dans les situations d'urgence est largement répandue. Une réponse exhaustive aux questions de protection des enfants touchés par les catastrophes, les troubles civils et les conflits armés devrait être renseignée par des données précises sur le type et la prévalence des violations qui se produisent dans le contexte - où il est possible de collecter ces informations sans mettre en danger les enfants, les communautés ou le personnel du projet, ou encore de compromettre l'accès de l'aide humanitaire.

Les rapports sur les violations de droits de l'enfant proviennent de plusieurs sources mais le plus souvent des parents et des communautés. Par exemple, des informations sur le recrutement peuvent être révélées au cours d'un conflit (c'est-à-dire au début, pendant les hostilités ou après le cessez-le-feu).

Les informations sur les violations peuvent être utilisées pour le plaidoyer, et pour les besoins des programmes, en vue de fournir des réponses et de promouvoir le respect des engagements juridiques tels que la CDE sur le terrain.<sup>71</sup> Outre le mécanisme décrit ci-dessous, il existe plusieurs systèmes propres à un contexte unique ou inter-états de surveillance et de communication des renseignements relatifs aux violations des droits de l'enfant et des questions de protection, et dont certains répondent à une seule thématique comme la violence basée sur le genre, les déplacements forcés ou la traite des enfants.

Tous les systèmes de surveillance et de communication relatifs aux droits de l'enfant, indépendamment de leur objectif ou de leur ampleur, doivent être conçus dans l'intérêt supérieur de l'enfant, y compris les victimes et les témoins de ces violations qui peuvent être exposés à des risques au moment de la mise en œuvre. En plus de la prise en compte de la sécurité de ces groupes, il y a lieu également de s'assurer d'abord que les enfants sont bien informés et, consentent à l'utilisation des informations recueillies sur eux et, ensuite que les données collectées sont cohérentes, précises et utilisées au plus grand bénéfice des enfants, notamment pour initier et orienter des réponses immédiates dans la mesure du possible.

## **Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information mis en place par le Conseil de sécurité de l'ONU (Résolution 1612) :**

La résolution 1612 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a réclamé la mise en place d'un Mécanisme de Surveillance et de Communication (MSC) pour surveiller six violations graves commises à l'égard des enfants dans les conflits armés à savoir : le meurtre ou la mutilation d'enfants; le recrutement ou l'utilisation d'enfants soldats; les attaques contre des écoles ou des hôpitaux; le refus d'autoriser l'accès de l'aide humanitaire; l'enlèvement d'enfants; le viol et les autres violences sexuelles à l'égard des enfants.

Les données sont recueillies, compilées et présentées sous forme de rapport officiel du

---

<sup>71</sup> Voir *Protecting Children in Armed Conflict: Blueprints for Compliance, Watchlist, 2004*, p. 2

Secrétaire Général au Groupe de travail du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés. Ces informations proviennent principalement du groupe de travail de MSC sur le terrain et sont contrôlées par un comité de pilotage basé au niveau du siège et présidé par le Bureau du Représentant Spécial pour les Enfants et les Conflits Armés et l'UNICEF. La question de savoir si Save the Children devrait travailler avec le groupe de travail du MSC dans la collecte des informations demeure une décision à prendre pour chaque programme pays, sur la base d'une évaluation approfondie des risques.

Une fois que le Conseil de Sécurité reçoit ces rapports, il peut prendre une série de mesures visant à accroître la pression exercée sur les Etats récalcitrants afin de mettre fin à ces violations et de prendre les mesures préventives appropriées.

### ***Suivi du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) des Nations Unies et de ses protocoles facultatifs***

La CDE a été l'instrument des droits de l'homme qui a été le plus largement et le plus rapidement ratifié de toute l'histoire (seuls la Somalie et les USA ne l'ont pas ratifiée). Cette convention est également le seul traité international des droits de l'homme qui confère expressément aux organisations non gouvernementales un rôle dans le suivi de sa mise en application (en vertu de l'Article 45 a). Depuis l'adoption de la CDE en 1989, deux protocoles facultatifs ont été ajoutés : l'un concernant la participation des enfants dans les conflits armés et l'autre sur le trafic d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Le Comité des Droits de l'Enfant est un organe d'experts qui examinent les rapports des Etats parties sur les progrès réalisés dans l'accomplissement de leurs obligations en vertu de la CDE et de ses protocoles facultatifs. Le Comité peut faire des suggestions et des recommandations aux gouvernements et à l'Assemblée Générale de l'ONU sur comment satisfaire les objectifs de la Convention. Il a publié un certain nombre d'observations qui peuvent être utilisées comme des outils de suivi plus détaillés; parmi les plus pertinents on peut citer l'observation numéro 6 sur le « Traitement des enfants non accompagnés et séparés en dehors de leur pays d'origine ».

### ***Suivi du respect de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant***

Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant a tiré son mandat des articles 32-46 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA le 11 juillet 1990 et, entrée en vigueur le 29 novembre 1999. La Charte prévoit la création d'un Comité Africain d'Experts sur les Droits et du Bien-être de l'Enfant composé de 11 membres.

Le Comité a, entre autres pour missions de collecter et de documenter des informations, de commanditer des évaluations interdisciplinaires concernant les problèmes africains dans le domaine des droits et du bien-être de l'enfant, d'organiser des réunions, d'encourager les institutions nationales et locales compétentes en matière de droits et de protection de l'enfant, et au besoin, de faire connaître ses vues, de présenter des recommandations aux gouvernements, de suivre l'application et de veiller à la protection des droits consacrés par la Charte. Conformément à l'article 45 de la Charte, le Comité est tenu de soumettre à chaque session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement tous les deux ans, un rapport sur ses activités et sur les communications reçues par le Comité en vertu de l'article 44 de la charte.

## **Suivi du respect des droits par l'intermédiaire du Conseil des Droits de l'Homme**

Le Conseil des Droits de l'Homme a été créé en 2006 pour remplacer la Commission des droits de l'homme qui avait été discréditée. Son but est de promouvoir les droits de l'homme et de s'attaquer aux violations. Périodiquement, il est demandé à chaque Etat membre de se soumettre à un examen de sa propre mise en œuvre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. A cet effet, d'autres acteurs peuvent apporter des informations supplémentaires et poser leurs préoccupations. Le Conseil a organisé des sessions extraordinaires sur différentes situations de conflit, comme celle du Darfour et du Soudan.

## **Travailler avec la Cour Pénale Internationale**

Le statut de Rome de la CPI qualifie de crime de guerre le recrutement d'enfants de moins de 15 ans, les attaques contre les écoles et le viol, entre autres infractions. Tout comme le MSC issu de la résolution 1612 de l'ONU, la question de savoir si et comment Save the Children devrait interagir avec la Cour Pénale Internationale (CPI), reste une décision à prendre par chaque programme pays, sur la base d'une évaluation approfondie des risques.

## **Collaboration avec les rapporteurs spéciaux de l'ONU**

Le Secrétaire Général de l'ONU a nommé un certain nombre de rapporteurs spéciaux ayant un intérêt pour la protection de l'enfant dans les situations d'urgence, notamment la Torture, la Violence Contre les Femmes et les Personnes Déplacées Internes (PDI). Les programmes nationaux de Save the Children peuvent choisir de transmettre des informations à ces enquêteurs chargés de rédiger les rapports annuels destinés au Conseil des Droits de l'Homme et des rapports basés sur des faits et spécifiques à chaque pays.

## **Le mécanisme global de surveillance des enfants soldats**

La coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats recueille systématiquement des données sur l'utilisation des enfants par les forces et les groupes armés, sur le respect des Etats vis-à-vis de leurs obligations juridiques et sur les programmes nationaux. Cette vaste enquête est menée tous les quatre ans et alimente le Rapport mondial sur les enfants soldats, qui présente un aperçu global et comparatif de la situation.

## **Le contrôle par l'ONU des missions de maintien de la paix**

Les acteurs humanitaires et les civils se sentent souvent frustrés par le mandat restrictif des opérations de maintien de la paix et par leur faiblesse dans la prévention des abus contre les enfants. Malgré l'existence de conseillers pour la protection des enfants, il n'existe pas souvent de structures adéquates et de ressources pour signaler et mener des investigations sur les violations.<sup>72</sup> En outre, les enfants et les communautés accusent régulièrement les personnes envoyées en mission pour le maintien de la paix et la défense des principes des Nations Unies d'être à l'origine de violations physiques et sexuelles à l'égard des enfants. La mesure disciplinaire la plus sévère que l'ONU puisse prendre est le renvoi de l'accusé du contingent de maintien de la paix, bien que des soldats puissent être poursuivis dans leurs pays d'origine pour des violations commises en tant que soldat de la paix de l'ONU, comme ce fut le cas pour le Maroc.

---

<sup>72</sup> Voir *Can the Powerful Protect? Save the Children UK, 2007*

## **Principes généraux des mécanismes de surveillance et de rapport**

**Le consentement informé :** Ceux qui rapportent les violations doivent être informés de toutes les menaces potentielles qui pourraient résulter de la dénonciation. La question de savoir si l'âge de l'enfant est approprié ou non constitue un problème. Dans certaines juridictions, la primauté dans la prise de décision revient aux enfants lorsqu'ils sont âgés de plus de 12 ans et sur les questions qui les concernent. Idéalement, la question du consentement devrait être entièrement couverte avant que d'éventuelles dénonciations ne soient faites.

**Accord entre les parties prenantes :** Les agences impliquées dans le suivi et le signalement doivent s'accorder sur des processus très clairs. L'ensemble des rôles et responsabilités doivent être clarifiés, notamment la confidentialité. De préférence, les communautés et ceux qui peuvent signaler les violations devront également s'accorder sur la procédure à suivre.

**Le respect des opinions de l'enfant ou de l'adolescent :** En plus de la question du consentement éclairé, on devrait éviter de prendre toute action susceptible de compromettre la sécurité et l'anonymat de l'enfant ou de l'adolescent.

**Qualité des informations :** Il est nécessaire que les informations recueillies indiquent clairement les éléments suivants : qui, quoi, quand, où, comment et pourquoi. Les informations doivent indiquer une séquence précise des événements. La source doit toujours être clairement indiquée afin de permettre à l'utilisateur d'en vérifier la fiabilité.

**Vérification et exactitude des informations :** Le système devrait inclure des méthodes standard pour s'assurer que les informations sont vérifiées et fiables. Par exemple, demander aux témoins oculaires de mettre les informations dans l'ordre chronologique pour voir s'il y a des contradictions et/ou comparer les informations provenant de sources multiples, sont autant de méthodes de vérification déjà testées.

**La sécurité de l'information :** La sécurité de l'information et l'anonymat des informateurs doivent être des valeurs essentielles pour le Réseau National de Protection de l'Enfant et pour tous les autres. Les informations sensibles doivent être soigneusement conservées pour en assurer la confidentialité si nécessaire et pour éviter toute perte d'information. Il n'est pas nécessaire d'avoir des systèmes de sécurisation de l'information sophistiqués ; mais ils doivent être développés en fonction des contextes particuliers. Le codage des données électroniques ou duplication des cassettes audio sont des exemples de systèmes utilisés dans différents types de situations de conflit armé. La confidentialité devrait être examinée par chaque Réseau de Protection de l'Enfant pour arriver à un consensus sur la façon dont elle est définie dans des contextes culturels spécifiques. Dans tous les cas, le minimum de détails relatifs à l'information devrait être utilisé. Par exemple, si l'on prévoit une réponse au cas par cas, l'identité de la victime ainsi que d'autres détails seront nécessaires. Toutefois il ne sera probablement pas nécessaire de conserver ou de partager ces informations si l'objectif est de fournir un rapport sur des tendances en matière de violations ou de développer une stratégie de plaidoyer.

**Opportunité :** Aussi bien la surveillance que le rapport doivent se faire en temps opportun et de manière stratégique. Par exemple, la surveillance devrait se faire de façon régulière ou bien aussitôt que possible après l'événement, et le rapport devrait être établi pour faciliter et s'assurer d'apporter des réponses appropriées.

**Base de données :** Une base de données devrait être conçue pour fournir des données globales en vue d'alimenter les rapports sur les violations, et pour fournir des informations

détaillées et descriptives des cas de violation, en présentant le contexte et en indiquant les tendances. Un outil devra être développé pour la base de données afin de s'assurer que les cas les plus graves sont signalés en vue d'une action urgente et que les nouveaux types d'incidents conduisent à une activité d'alerte précoce. Les bases de données doivent garantir le respect de la confidentialité, la sécurité des enfants et des rapporteurs.

**Fournir une assistance aux rapporteurs :** Les victimes de violations graves auront des besoins d'assistance psychosociale, médicale et éventuellement des besoins matériels et de sécurité. La collecte d'informations doit être accompagnée par un soutien à la victime, en l'orientant vers les services de base, en maintenant la surveillance pour s'assurer qu'il n'y ait pas de représailles suite au signalement.



# Documents de référence

## Généralités

- Action for the Rights of Children (ARC) - A Rights Based Capacity Building and Training Initiative. Save the Children & UNHCR, Octobre 2002. (2nd édition à paraître)
- Boys for Change. Save the Children Sweden, 2007.
- Can the Powerful Protect ? Save the Children, 2007.
- Child-led Disaster Risk Reduction : A Practical Guide. Save the Children, 2007.
- Child Rights Perspective in Response to Natural Disasters in South Asia : A retrospective study. Save the Children Sweden, 2006.
- Child Rights Programming : How to apply rights-based approaches to programming. Save the Children, 2005.
- Core Commitments for Children in an Emergency. UNICEF, 2002.
- Eight Elements of a Protective Environment. UNICEF.
- Gender Mainstreaming in Emergency Response – Handbook for Programme Staff. Save the Children UK, 2006.
- Humanitarian Principles Training: A Child Rights Protection Approach to Complex Emergencies (Session 7 – Protecting Children). COE-DMHA.
- Directives Inter-Agences pour la conception et la mise en oeuvre des programmes de réintégration des enfants affectés par le conflit armé en Afrique de l'Ouest. Save the Children 2007.
- Internal Displacement – Global Overview of Trends and Development in 2006. Norwegian Refugee Council & Internal Displacement Monitoring Center, 2007.
- Introduction to Child Protection in Emergencies, an Inter-agency modular training package. UNICEF, CCF, IRC, Save the Children, Terre des Hommes and UNHCR, 2007.
- Legacy of Disasters. Save the Children UK. 2007.
- Making a Difference : Training Materials to Promote Diversity and Tackle Discrimination. Save the Children UK, 2005.
- Manual for Conflict Analysis. Methods Document, Division for Peace and Security through Development Cooperation, Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA), 2006.

- PATH (A Principled Approach to Humanitarian Action) Training Programme. UNICEF, 2006.
- Rapid Assessment Guide and Tools for Child Protection in Emergencies. (draft) UNICEF, 2006.
- Protecting Children in Emergencies. Save the Children, 2005.
- Refugee Children : Guidelines on Protection and Care. UNHCR, 1994.
- Technical Notes : Special Consideration for Programming in Unstable Situations. UNICEF, 2000.
- Tool for rapid child-oriented assessment in the earliest stages of emergency situations. Save the Children Sweden, 2002.
- Why effective national child protection systems are needed. Save the Children's key recommendations in response to the UN Secretary-General's Study on Violence against Children. Save the Children, 2006.

#### **Participation des enfants**

- Children's Participation in Humanitarian Action – Learning from Zones of Armed Conflict. Refugee Study Centre, Oxford University, 2004.
- Getting It Right for Children: A Practitioner's Guide to Child Rights Programming, PEN-CRP, Save the Children Alliance, 2007.
- Practice Standards in Children's Participation. Save the Children, 2005.
- So You Want to Consult with Children - A Toolkit of Good Practice. Save the Children, 2003.
- Training Manual Child-led Disaster Risk Reduction in Schools and Communities. Save the Children Sweden – Southeast Asia and the Pacific Regional Office, 2007.

#### **Approches communautaires**

- Helping Children Outgrow War. USAID, 2002.
- Making Space for Children - Planning for Post-Disaster Reconstruction with Children and their Families. Save the Children, 2006.
- Protecting Children's Rights Using Community-based Approaches – Southern Sudan. Save the Children Sweden, 2007.
- Rising from the Rubble – Communities Lead the Earthquake Response. Save the Children Sweden, 2006.
- On est ensemble – Comment les communautés en Côte d'Ivoire protègent leurs enfants. Save the Children Suède, 2006.

### **Séparation familiale**

- Guidelines for the Protection and Alternative Care of Children without Parental Care. (draft) UNICEF & ISS, 2006.
- Guidelines on the Formal Determination of the Best Interests of the Child. UNHCR, 2006.
- Interagency Guidelines on separated and unaccompanied children. ICRC / UNHCR / Save the Children UK / IRC / UNICEF / World Vision International, 2004.
- Interagency Child Protection Database, Save the Children, IRC, UNICEF, 2006.
- The Lost Ones - Emergency Care and Family Tracing for Children from Birth to 5 Years. IRC, 2005.
- Mobility Mapping and Flow Diagrams : Tools for Family Tracing and Social Reintegration Work with Separated Children. USAID, 2003.
- Separated Children : Care and Protection of Children in Emergencies, Save the Children US, 2004.
- Separated Children in Europe Programme, Statement of Good Practice, Second Edition, Save the Children & UNHCR, July 2004.
- Statement of Good Practice, 2nd Ed. Separated Children in Europe Programme (Save the Children and UNHCR), 2004.
- Training Guide. Separated Children in Europe Programme (Save the Children and UNHCR), 2001.
- Whose Children ? Separated Children's Protection and Participation in Emergencies. Save the Children Sweden, 2004.
- Working with Separated Children : A Field Guide, by Sarah Uppard & Celia Petty, Save the Children UK, 1998

### **Le recrutement dans les forces et groupes armés**

- Cape Town Principles and Best Practice on the Prevention of Recruitment of Children into Armed Forces and Demobilisation and Reintegration of Child Soldiers in Africa, 1997.
- Child Soldiers. Global Report. Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, 2004.
- Les Droits de l'Enfant et la Protection des Enfants savants, pendant et après les conflits. Manual de Formation. Save the Children Suède, 2000.
- Child Soldiers – Care and Protection of Children in Emergencies. Save the Children US, 2001.

- Children, Not Soldiers. S Uppard & I. McConnan, Save the Children UK, 2002.
- Children and DDR. IDDRS 05.30 (Interagency Disarmament, Demobilisation, and Reintegration Working groups), 2005.
- Fighting Back. Save the Children UK, 2005.
- A Fighting Chance. Save the Children, 2004.
- Forgotten Casualties of War : Girls in Armed Conflict. Save the Children UK, 2005.
- Going Home : Demobilising and Reintegrating Child Soldiers in DRC. Save the Children UK, 2003.
- Getting it right, doing it right : Gender disarmament, demobilisation and reintegration. UNIFEM, 2004.
- Impact of Armed Conflict on Children, Graça Machel, UN, 1996.
- Machel Study 10 Year Strategic Review : Children and Conflict in a Changing World. UNICEF and the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict (SRSG CAAC), 2007.
- Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict (SRSG CAAC), 2007.
- Neither War, Nor Peace. Children in Organised Armed Violence, 2006.
- Principes de Paris, 2007.
- Prevention of Underage Military Recruitment. Save the Children.
- Stolen Futures : The reintegration of children affected by armed conflict, Submission of the 10 Year Review of the Graca Machel Study, Save the Children, 2007.
- Why Do Adolescents Volunteer for Armed Forces or Armed Groups ? Rachel Brett, Quaker United Nations Office, 2003.
- Youth and DDR. IDDRS05.20 (Interagency Disarmament, Demobilisation, and Reintegration Working Groups), 2005.

#### **Exploitation et violence basée sur le genre**

- Beyond Firewood: Fuel Alternatives and Protection strategies for Displaced women and girls. Women's Commission for refugee women and children, 2006.
- From Camp to Community : Liberia Study on Exploitation of Children. Discussion Paper, Save the Children UK, 2006.
- Gender-Based Violence : Care and Protection of Children in Emergencies. J. Benjamin & L. Murchison, Save the Children US, 2003.
- Gender-based Violence Module, Reach Out : (UNHCR), 2005.

- Guidelines for Gender-based Violence Interventions in Humanitarian Setting : Focusing on Prevention of and Response to Sexual Violence in Emergencies. IASC, 2005.
- Handbook for the Protection of Women and Girls (draft). UNHCR, 2006.
- Masculinities : Male Roles and Male Involvement in the Promotion of Gender Equality. Women's Commission for Refugee Women and Children, 2005.
- Protection Children from sexual exploitation and sexual violence in Disaster and Emergency situations - A guide for local and community based organisations. Stephanie Delaney. ECPAT International. March 2006 (Asia Focus).
- Sexual and Gender-based Violence against refugees, returnees and IDPs : Guidelines for prevention & response. UNHCR, 2003.
- Task Force Report on protection from sexual exploitation & abuse in humanitarian situations, IASC, 2002.
- Training Manual on caring for Survivors of Sexual Violence in Conflict Situations. UNICEF, 2004.

### **Atteinte physique**

- Child Landmine Survivors. Save the Children, 2002.
- Corporal Punishment. Save the Children, 2003.
- Etude du Secrétaire général des Nations Unies sur la Violence contre les Enfants. ONU, 2006.
- Violence Against Children in Southern Sudan. Save the Children Sweden, 2007.

### **Détresse psychosociale**

- Children in Crisis : Good Practices in Evaluating Psychosocial Programming. Joan Duncan and Laura Arntson, Save the Children US, 2004.
- Community-based Psychosocial Support Training Manual. IFRC.
- Emergencies and Psychosocial Care and Protection of Affected Children. Save the Children Sweden, 2005.
- IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings. IASC, 2007.
- The Refugee Experience – Psychosocial Training Module, Refugee Study Centre, Oxford University, 2001.
- Promoting Psychosocial Well-being Among Children Affected by Armed Conflict and Displacement. Principles and approaches. Save the Children UK, 1996.
- Psychosocial Care and Protection of Children in Emergencies - .A Field Guide. Save the Children US, 2004.

- Psychosocial Care and Protection of Tsunami-Affected Children. Guiding Principles. IRC, SCUUK, UNICEF, UNHCR, WVI, 2005.
- Psychosocial Interventions - Training Manual, Save the Children, 2001.
- Working with Children in Unstable Situations – Principles and Concepts to Guide Psychosocial Responses. UNICEF, 2003.

#### **VIH/SIDA**

- Guidelines for HIV/AIDS interventions in emergency settings. Inter-Agency Standing Committee (IASC), 2003.
- HIV and Conflict : A double emergency. Save the Children, 2002.
- HIV/AIDS and Humanitarian Action. ODI, 2004.
- Mainstreaming AIDS in Development and Humanitarian Programmes. Action Aid, Oxfam GB, Save the Children UK, 2004.

#### **Liens avec d'autres secteurs**

- Normes minimales pour l'éducation en situations d'urgence, de crise chronique et de reconstruction post-conflit, Réseau Inter - Agences d'Education d'Urgence, 2004.
- Eduquer pour l'Avenir. Save the Children. 2006.
- The role of education in protecting children in conflict, Nicolai, S. and Triplehorn, C., Humanitarian Practice Network, ODI, 2003.
- Child Protection in Complex Emergencies : An Analysis of Law and Practice. Children and Armed Conflict Unit, University of Essex, 2002.
- Global Report 2004 : Research Guide. Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, 2004.
- Humanitarian Negotiations with Armed Groups : A Manual for Practitioners, Gerard McHugh and Manuel Bessler. United Nations, 2006.
- Aide Memoire for the Consultation of Issues Pertaining to the Protection of Civilians. OCHA, 2004.
- Protecting Children in Armed Conflict: Blueprints for Compliance. Watchlist on Children and Armed Conflict. 2004.

### **Cadre juridique internationale**

- Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies :
- Résolution 1261 (1999) du Conseil de Sécurité, document S/RES/1261
- Résolution 1314 (2000) du Conseil de Sécurité, document S/RES/1314
- Résolution 1379 (2001) du Conseil de Sécurité, document S/RES/1379
- Résolution 1460 (2003) Conseil de Sécurité, document S/RES/1460
- Résolution 1539 (2004) du Conseil de Sécurité, document S/RES/1539
- Résolution 1612 (2005) du Conseil de Sécurité, document S/RES/1612
- Résolution 1674 (2006) du Conseil de Sécurité , document S/RES/1674

### **Conventions sur les Droits de l'enfant**

Convention relative aux Droits de l'Enfant des Nations Unies (1989), document A/44/49 de l'ONU (1989).

- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) document A/RES/54/263 de l'ONU.
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000), UN document A/RES/54/263.
- Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1990), Doc. CAB/LEG/24.9/49 de l'OUA.
- Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail, Convention relative aux Pires Formes de Travail des Enfants (1999).

### **Les Conventions de Genève (1949)**

- Convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. Genève.
- Convention pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer Genève.
- Convention relative au traitement des prisonniers de guerre. Genève.
- Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 Août 1949. Genève.

### **Les deux protocoles additionnels aux Conventions de Genève (1977)**

- Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I).
- Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II).

### **Divers**

- Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (1998), document A/CONF.183/9 de l'ONU.
- Convention relative au Statut des Réfugiés (1951).



### **Sites Web des principales organisations**

Better Care Network : [www.crin.org/bcn](http://www.crin.org/bcn)

Child Rights Information Network : [www.crin.org](http://www.crin.org)

Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats : [www.child-soldiers.org](http://www.child-soldiers.org)

Human Rights Watch : [www.hrw.org](http://www.hrw.org)

Interaction : [www.interaction.org](http://www.interaction.org)

Alliance Internationale Save the Children : [www.savethechildren.net](http://www.savethechildren.net)

International Social Services : [www.iss-ssi.org](http://www.iss-ssi.org)

OCHA (ressources) : [www.reliefweb.int](http://www.reliefweb.int)

Le Projet Sphère : [www.sphereproject.org](http://www.sphereproject.org)

Représentant Spécial du Secrétaire général pour les enfants et le conflit armé :  
<http://www.un.org/children/conflict/french/index.html>

Le Conseil des droits de l'homme : <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/index.htm>

UNHCR : [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)

UNICEF : [www.unicef.org/emerg/index\\_issues.html](http://www.unicef.org/emerg/index_issues.html)

Watchlist : [www.watchlist.org](http://www.watchlist.org)

# Annexe I : Cadre juridique international

Après plusieurs années d'un vaste plaidoyer coordonné par Save the Children et d'autres acteurs, il existe maintenant tout un ensemble d'instruments juridiques internationaux, des résolutions du Conseil de Sécurité, des directives inter-agences, des procédures et protocoles, des dispositions dans certains accords de paix, des normes convenues et des engagements concrets pris par des parties pour protéger les enfants dans les situations d'urgence contre l'abus, l'abandon, l'exploitation et la violence. Il est important de se rappeler que ces instruments juridiques et procédures programmatiques complètent et renforcent la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) de l'ONU qui est universellement applicable. Les praticiens, les avocats, les décideurs politiques et autres décideurs peuvent s'inspirer de cette large gamme d'instruments pour s'assurer de mettre la pression sur les responsables, ainsi que les auteurs de violations, et que des mesures correctives sont prises.

## Le Droit Humanitaire

Le Droit International, en particulier le droit humanitaire international (Conventions de Genève) définit les normes de protection des civils dans les conflits armés. Les quatre **Conventions de Genève de 1949** et leurs deux protocoles additionnels de 1977 sont les principaux instruments du droit humanitaire international.

- La 1<sup>ère</sup> Convention de Genève – fixe les obligations des parties belligérantes relatives au traitement et à la protection des blessés ou des malades dans les forces armées en campagne;
- La 2<sup>e</sup> Convention de Genève – fixe les obligations des parties belligérantes relatives au traitement et à la protection des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer;
- La 3<sup>e</sup> Convention de Genève – fixe les obligations des parties belligérantes relatives au traitement et à la protection des prisonniers de guerre;
- La 4<sup>e</sup> Convention de Genève – fixe les obligations des parties belligérantes relatives au traitement et à la protection des personnes civiles en temps de guerre, d'occupation ou d'internement.

Le droit humanitaire international exige expressément la protection des civils. Il précise que les parties belligérantes devront :

- respecter la **distinction** entre les combattants et non les combattants;
- mesurer la **proportionnalité** de la violence à l'égard du potentiel de nuire à des civils;
- prendre des **précautions** pour éviter les pertes et dommages civils.

La quatrième convention de Genève fournit très peu d'informations sur les enfants même si elle prévoit que les parties contractantes à la convention devront assurer une protection spéciale pour les enfants. Plus précisément, l'article 12 fait obligation aux parties en conflit d'autoriser le libre passage des vivres, des vêtements et des médicaments destinés aux enfants; l'article 24 oblige les Etats à aider les enfants séparés ou devenus orphelins et l'article 14 autorise aux Etats parties à créer des zones et localités sanitaires et de sécurité pour protéger les enfants et les autres groupes vulnérables. Etant donné la nature changeante des conflits armés depuis que la Convention de Genève est entrée en vigueur, il y avait une obligation de protocoles additionnels pour faire face à des conflits internes. Ces protocoles additionnels ont été adoptés en 1977, ce qui a effectivement mis à jour la Convention de Genève, en lui permettant d'étendre la protection aux civils dans des conflits internationaux et de définir des garanties minimales dans des conflits internes :

- **Le Protocole additionnel I** étend la protection accordée aux enfants dans des conflits internationaux, en veillant à ce qu'ils fassent l'objet d'un respect particulier et, soient protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur. Les Parties au conflit leur apporteront également les soins et l'assistance nécessaire :
  - Article 77 (2) et (3) – L'âge minimum du recrutement est de 15 ans;
  - Article 77 (3) et (4) – Les mineurs doivent être détenus séparément des adultes et non soumis à la peine de mort;
  - L'article 78 (1) – prévoit que des enfants ne doivent pas être évacués à moins que cela ne soit justifié par des raisons impérieuses et que le consentement des parents doit être préalablement obtenu avant toute évacuation;
  - L'article 78 (2) – prévoit que lorsqu'il est procédé à une évacuation, l'éducation de l'enfant devra être assurée de façon continue.
  
- **Le Protocole additionnel II** traite de la conduite des parties dans des conflits armés non-internationaux, les obligations sont moins restrictives et le conflit doit remplir l'exigence de l'article 1. Le Protocole II prévoit les obligations similaires au Protocole I mais plus limité dans sa nature :
  - Article 4 (3a) – Les enfants ont droit à l'éducation;
  - Article 4 (3b) – Les enfants doivent être ré-unis à leurs familles s'ils en ont été séparés;
  - Article 4 (3e) – Les enfants doivent être retirés des zones de conflit vers des zones plus sûres avec le consentement de leurs parents;
  - Article 4 (3c) – Les enfants de moins de 15 ans doivent être protégés contre le recrutement par le gouvernement et les groupes d'opposition armés.

## **Les Droits de l'Homme**

### **La Convention relative aux Droits de l'Enfant des Nations Unies (1989)**

La Convention relatives aux Droits de l'Enfant des Nations Unies édicte un ensemble de droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civils et politiques pour les enfants. La Convention relative aux Droits de l'Enfant des Nations Unies constitue un cadre global des droits de l'enfant, ainsi qu'un mécanisme par lequel les personnes responsables de réaliser ces droits peuvent être obligés de rendre compte. Les articles les plus pertinents de la Convention pour la protection des enfants dans les situations d'urgence sont les articles suivants :

- Article 2 – Le droit à la non-discrimination;
- Article 3 – L'intérêt supérieur de l'enfant;
- Article 6 – Le droit à la vie;
- Articles 7 et 8 – Le droit à une identité;
- Articles 9, 10, et 20 – La prévention de la séparation de l'enfant de ses parents; La réunification familiale; La protection des enfants sans famille;
- Article 11 – La protection contre les déplacements et les non retours illicites;
- Article 12 – Le droit à la participation;
- Articles 19 et 37 – Le droit à la protection contre l'abus et la négligence;
- Article 22 – La protection des enfants réfugiés ou des enfants qui cherchent à obtenir le statut de réfugié;
- Article 25 – Le droit relatif aux soins alternatifs et le placement en institution;
- Article 28 – Le droit à une éducation primaire gratuite;
- Article 32 – La protection contre l'exploitation économique et le travail dangereux;

- Article 34 – Le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle;
- Article 35 – Le droit à la protection contre la vente, la traite et l'enlèvement;
- Article 36 – Le droit à la protection contre d'autres formes d'exploitation;
- Article 37 – Le droit à la protection contre la torture et la privation de liberté;
- Article 38 – Les enfants de moins de 15 ans ne doivent ni directement participer aux hostilités, ni être enrôlés dans les forces armées;
- Article 39 – La réadaptation physique et psychosociale : tout enfant victime de conflit armé, de torture, de négligence, d'abus ou d'exploitation devra recevoir le traitement approprié pour son rétablissement et sa réinsertion sociale;
- Article 40 – Justice des mineurs, droits relatifs à l'administration de la justice (conditions d'arrestation, procès et détention).

### **Les Protocoles Facultatifs de la CDE (2000)**

En 2000, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté par consensus un Protocole Facultatif à la CDE sur la participation des enfants dans les conflits armés, qui relève de 15 à 18 ans l'âge à partir duquel sera autorisée la participation directe de l'enfant aux conflits armés et établit une interdiction du recrutement obligatoire en-deçà de 18 ans. Bien que le protocole facultatif fixe à 18 ans l'âge minimum pour l'enrôlement obligatoire, il ne fixe pas à 18 ans l'âge minimum pour l'enrôlement volontaire. Le Protocole Facultatif exhorte les gouvernements à prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer que les enfants ne participent pas directement aux hostilités et cela est applicable aussi bien aux forces armées qu'aux groupes armés.

### **La Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail (1999)**

La Convention 182 de l'OIT porte sur les pires formes de travail des enfants. L'article 3 de la Convention 182 de l'OIT définit les pires formes de travail des enfants comme : l'esclavage des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, l'utilisation des enfants pour des activités illicites et toute forme de travail susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant, y compris les enfants associés aux groupes et forces armés. Tous les pays qui ont adopté la Convention 182 de l'OIT sont responsables des pratiques en matière de travail des enfants dans leur pays. La Convention exige que chaque Etat élabore des programmes d'action en vue d'interdire et d'éliminer les pires formes de travail des enfants.

## **Le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (1998)**

La Cour Pénale Internationale (CPI) est un moyen de dissuasion important contre les abus à l'égard des enfants, notamment la conscription, l'enrôlement, ou l'utilisation des enfants de moins de 15 ans dans les hostilités, qui a été défini comme un crime de guerre dans le statut de la CPI. Le statut comprend également d'autres mesures importantes pour protéger les enfants dans les conflits armés : il identifie les attaques délibérées contre les établissements scolaires comme crimes de guerre; prévoit des dispositions spéciales pour les enfants comme victimes et des témoins; et exonère les enfants de moins de 18 ans de poursuites pénales. En fin de compte, la Cour va contribuer à faire en sorte que les auteurs répondent des crimes perpétrés contre les enfants qui perdurent en toute impunité dans le monde entier.

## **La Convention relative au Statut des Réfugiés (1951)**

La Convention relative au Statut des Réfugiés et son Protocole 1967 prévoient également le droit à la protection pour les enfants réfugiés en période de conflit armé et d'urgence. Les Etats ont l'obligation de respecter le principe de non-refoulement. Le non-refoulement est défini comme le droit de ne pas être renvoyé si la vie d'une personne est menacée. Les réfugiés ont le droit de jouir des mêmes droits (politiques, civils, sociaux et économiques) que ceux accordés aux résidents étrangers du pays d'asile, tels que la liberté de pensée, de mouvement et la protection contre la torture et les traitements dégradants.

En particulier :

- Articles 3 et 4 – Droit à la non-discrimination : les droits énoncés dans la Convention sur les réfugiés devront être également appliqués à tous les réfugiés, sans distinction aucune basée sur la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social ou les opinions politiques;
- Articles 25 et 28 – Droit à la documentation et à des certifications sur le statut, y compris les documents de voyage;
- Article 16 – Droit d'accès aux tribunaux du pays d'asile
- Articles 17 et 24 – Droit au travail, les réfugiés bénéficient de la législation du travail et des régimes de sécurité sociale du pays accordés aux ressortissants du pays d'asile;
- Article 22 – Droit à l'éducation (Convention sur les réfugiés de 1951).

## **La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant**

Cette charte est le premier traité régional qui fixe à 18 ans l'âge minimum pour tout enrôlement militaire et participation obligatoires à des hostilités.

## **Les Résolutions du Conseil de Sécurité**

Avant 1999, il n'y avait pas de résolution du Conseil de Sécurité traitant des enfants dans les conflits armés de façon spécifique. Grâce à un travail soutenu des organisations de défense des droits de l'enfant, la question des enfants touchés par les situations d'urgence a été résolument inscrite au programme de paix et de sécurité des Nations Unies. Ces résolutions sont les suivantes :

### **La Résolution 1261 (1999) du Conseil de Sécurité**

La première résolution en 1999, la résolution 1261 déclarait de manière soutenue que la protection et la sécurité des enfants touchés par les conflits armés était une question de paix et de sécurité internationales, et entraînait donc dans le cadre du mandat du Conseil de Sécurité. La résolution exhorte tous les Etats membres et toutes les parties du système des Nations Unies à intensifier leurs efforts pour mettre fin à l'enrôlement et l'utilisation de combattants mineurs et de faciliter le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion des enfants déjà utilisés comme soldats. En outre, elle invite toutes les parties belligérantes à prendre des « mesures spéciales » pour protéger les enfants, en particulier les filles, contre le viol et d'autres formes d'abus sexuels. La résolution 1261 demande instamment que la priorité soit dûment accordée au cours de ces négociations à la protection et la réinsertion des enfants. Elle appelle également les agences, les organisations et les gouvernements qui mettent en œuvre les programmes de reconstruction post-conflit de placer les besoins des enfants au centre de la planification et de l'allocation des ressources. La résolution 1261 reconnaît en outre l'impact néfaste de la prolifération et de la circulation transfrontalière des armes légères sur la sécurité des populations vulnérables, en particulier les enfants.

### **La Résolution 1314 (2000) du Conseil de Sécurité**

Le Conseil de Sécurité insiste qu'il incombe à tous les Etats de refuser l'amnistie à toutes les personnes responsables de crimes graves contre les enfants. Il réclame des mesures contre le commerce illicite des ressources naturelles comme les diamants, qui alimentent les machines de guerre et contribuent à la victimisation massive des enfants. La résolution appelle à une plus grande protection et assistance aux réfugiés et personnes déplacées – dont la plupart sont des enfants et des femmes – et souligne l'importance de répondre aux besoins et aux facteurs spécifiques de vulnérabilité des filles touchées par les conflits armés. Il appelle également à redoubler d'efforts pour obtenir la libération des enfants enlevés. La résolution 1314 a suivi la publication le 19 juillet 2000 par le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, d'un rapport (S/2000/712) commandité par la résolution 1261. Plusieurs des nouvelles dispositions de la résolution sont le prolongement des 55 recommandations spécifiques formulées dans le rapport du Secrétaire Général, qui a fait l'objet d'un débat ouvert au Conseil de Sécurité le 26 juillet.

### **La Résolution 1379 (2001) du Conseil de Sécurité**

Cette résolution basée sur la précédente a abordé d'autres sujets de préoccupation, y compris le VIH/SIDA. S'appuyant sur les mesures prévues à l'encontre des parties qui utilisent et recrutent des enfants dans les hostilités, le Conseil de Sécurité a demandé au Secrétaire Général d'établir une liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants en violation du droit international. Le Conseil a également demandé au Secrétaire Général de poursuivre et d'intensifier la surveillance et les rapports sur la situation des enfants dans les conflits armés par les opérations d'appui à la construction et au maintien de la paix. Dans un rapport commandité par le Conseil sur la mise en œuvre de la résolution, le Secrétaire Général a été prié de joindre une liste des parties prenantes aux conflits armés qui recrutent ou utilisent des enfants en violation de leurs obligations internationales. La résolution a également invité toutes les parties au conflit armé à respecter pleinement les lois internationales relatives aux droits et à la protection des enfants dans les conflits armés; à fournir protection et assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées; à prendre des mesures spéciales pour promouvoir et protéger les droits des filles de répondre à leurs besoins et à mettre un terme à toutes les formes de violence et d'exploitation; et à assurer la protection des enfants dans des accords de paix. Le Conseil a également exprimé sa volonté de continuer à inclure la protection de l'enfant dans les opérations de maintien de la paix. Les Etats ont été invités à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants dans les conflits armés.

## **La Résolution 1460 (2003) du Conseil de Sécurité**

Cette résolution invitait le Secrétaire Général à soumettre un rapport incluant entre autres, les progrès accomplis par les parties citées à l'annexe de son rapport précédent pour mettre fin au recrutement ou à l'utilisation des enfants dans les conflits armés et une évaluation des violations des droits et des abus de ces enfants. La résolution demandait au Secrétaire Général de veiller à ce que dans tous ses rapports au Conseil sur les situations spécifiques des pays, la protection des enfants dans les conflits armés soit considérée comme un aspect spécifique. Le Conseil a également noté avec préoccupation les cas d'exploitation sexuelle et d'abus de femmes et d'enfants, surtout les filles, dans les crises humanitaires, y compris lorsque des travailleurs humanitaires et des soldats de la paix sont incriminés. À cet égard, il a demandé aux pays qui contribuent en envoyant des soldats de la paix d'incorporer les six principes de base du Comité Permanent Inter-organisations sur les urgences aux codes de conduite applicables aux personnels et de concevoir des mesures appropriées pour faire appliquer la discipline et exiger de rendre des comptes. Par ailleurs, il a invité les Etats membres et les organisations internationales à veiller à ce que les enfants touchés par les conflits armés soient inclus dans tous les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en tenant compte des besoins et des capacités spécifiques des filles et donnant assez de temps à ces processus pour une transition réussie vers la vie normale. À cet égard, le Conseil a souligné l'importance de l'éducation et aussi de la surveillance - par des écoles - des enfants démobilisés, en vue de prévenir tout nouveau recrutement.

## **La Résolution 1539 (2004) du Conseil de Sécurité**

Comme dans des résolutions précédentes, la résolution 1539 a encore réaffirmé et condamné l'utilisation et le recrutement d'enfants dans les conflits armés, mais plus encore elle a élargi la liste des violations pour inclure les meurtres et les mutilations, les viols et autres violences sexuelles notamment sur les filles, l'enlèvement et le déplacement forcé, le refus d'autoriser l'accès de l'aide humanitaire, les attaques contre les écoles et les hôpitaux, la traite, le travail forcé, toutes les formes d'esclavage et toutes les autres violations perpétrées contre des enfants pendant les conflits. Le Conseil de Sécurité a demandé au Secrétaire Général, dans un rapport devant être présenté avant le 31 octobre 2004, d'élaborer un plan d'action en vue de concevoir un mécanisme de surveillance et de rapport systématique et complet, en usant de l'expertise du système des Nations Unies, des gouvernements nationaux, des organisations régionales et des ONG à titre consultatif, en vue de communiquer des informations sur le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats ainsi que d'autres violations. Le Conseil a invité des parties citées dans le rapport du Secrétaire Général sur les situations inscrites à l'agenda du Conseil de Sécurité, à préparer des plans d'action concrets, accompagnés d'un échéancier, en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants, en étroite collaboration avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les équipes pays. Il a en outre demandé au Secrétaire Général d'en examiner régulièrement la conformité et a exprimé son intention d'imposer des mesures ciblées à travers des résolutions applicables à certains pays spécifiques, comme l'interdiction des armes et de l'assistance militaire si les parties refusent d'entrer en dialogue et ne parviennent pas à élaborer des plans d'action ou à satisfaire les engagements pris dans leur plan d'action. La résolution 1539 a également invité les Etats et le système des Nations Unies à reconnaître le rôle important de l'éducation dans les zones de conflit pour arrêter et prévenir le recrutement des enfants.

## **La Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité**

La résolution 1612 a autorisé la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information pour dénoncer et punir les personnes responsables de violations graves contre des enfants en période de conflit. Le Conseil a noté que le mécanisme sera chargé de surveiller les violations graves par les gouvernements et les acteurs non étatiques, en mettant un accent particulier sur les crimes définis dans la Résolution 1539 : le recrutement d'enfants soldats en violation des instruments juridiques internationaux, le meurtre et la mutilation d'enfants, les viols et autres violences sexuelles visant notamment les filles, l'enlèvement et les déplacements forcés, le refus d'autoriser les enfants à bénéficier de l'aide humanitaire, les attaques contre les écoles et hôpitaux, ainsi que la traite, le travail forcé et toutes les formes d'esclavage. La résolution a demandé que ce mécanisme soit immédiatement mis en œuvre dans les situations indiquées dans le rapport du Secrétaire Général et qui sont déjà à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité et ensuite de l'appliquer plus tard aux situations indiquées dans le rapport du Secrétaire Général qui ne sont pas à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil de Sécurité a autorisé la création d'un groupe de travail composé de l'ensemble des 15 membres du Conseil, chargé de surveiller l'application de la présente et des résolutions précédentes portant sur les enfants et les conflits armés et de mener un examen indépendant du mécanisme de surveillance et de communication de l'information. En outre, le Conseil s'est déclaré préoccupé par l'absence de progrès accomplis par les parties incriminées sur le développement et la mise en œuvre des plans d'action destinés à mettre un terme aux violations et préconisés par la résolution 1539 (2004); il a invité les parties concernées à s'y atteler sans délai. La résolution demande également aux organisations régionales et sous-régionales qui s'occupent des enfants affectés par les conflits armés d'intégrer la protection de l'enfant dans tous les aspects de leur travail, y compris la formation pour les opérations de paix et la création de mécanismes de protection de l'enfant au sein de leurs secrétariats. Le Conseil de Sécurité a également réaffirmé son intention d'imposer des sanctions ciblées contre les parties à des conflits armés, qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité et qui violent le droit international applicable relatif aux droits et à la protection des enfants dans les conflits armés.<sup>73</sup>

## **La Résolution 1674 du Conseil de Sécurité 2006 – (Protection des civils dans les conflits armés)**

Cette résolution du Conseil de Sécurité a réaffirmé ses préoccupations concernant la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants, dans les conflits armés. Mais surtout, le Conseil de Sécurité a utilisé cette résolution pour reconnaître le rôle important que joue l'éducation en soutenant les efforts visant à réduire et à prévenir les abus commis contre des civils affectés par les conflits armés. La résolution note que l'éducation est particulièrement utile dans les efforts de prévention de l'exploitation sexuelle, du trafic humain et du recrutement des enfants soldats. La résolution a également réaffirmé les précédentes condamnations contre les actes de violence commis contre des civils, en particulier la violence basée sur le genre et la violence sexuelle, la violence à l'égard des enfants, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et le refus intentionnel d'autoriser l'accès de l'aide humanitaire, en exigeant que toutes les parties mettent un terme à de telles pratiques. Dans cette résolution, le Conseil de Sécurité a souligné la responsabilité des Etats de se conformer à l'obligation de mettre fin à l'impunité des responsables de ces crimes. Le Conseil de Sécurité a invité toutes les parties concernées à s'assurer que les processus de paix, les accords de paix, la réadaptation post-conflit et la planification de la reconstruction prennent en compte les besoins particuliers des femmes et des enfants, avec des mesures spécifiques pour leur protection, notamment en facilitant l'accès à l'aide humanitaire, l'accès rapide à l'éducation et à la formation et la fin de l'impunité.

---

<sup>73</sup> Voir Security Council website for press statements on the establishment of Security Council working group on follow-up to resolution 1612.



La résolution réaffirme la nécessité de maintenir la sécurité et le caractère civil des camps de réfugiés et de personnes déplacées et encourage le Secrétaire Général à profiter des opérations de maintien de la paix existantes ainsi que leurs mandats respectifs, pour prendre toutes les mesures possibles afin d'assurer la sécurité à l'intérieur et autour de ces camps. Le Conseil de Sécurité condamne dans les termes les plus vigoureux les rapports sexuels et autres formes de violence contre les civils en général, et condamne avec la même fermeté les actes similaires commis par des militaires, des policiers et des civils participant à des opérations des Nations Unies. Enfin, la résolution a noté que les violations délibérées et répandues du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans les situations de conflit armé, peuvent constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales; elle a réaffirmé à cet égard la promptitude du Conseil de Sécurité à examiner de telles situations et à adopter en cas de besoin des mesures appropriées.







**Save the Children**